



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement



PROJET DE TRANSITION DE L'ÉDUCTION DE L'UNION DES COMORES (PTEUC)

**SOU MIS AU FONDS DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION
POUR UN FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SOUS FORME D'UN
DON DE 2.3 MILLIONS DE DOLLARS États-Unis (DEU)**

AU PROFIT DE L'UNION DES COMORES

Ce document ne peut être utilisé que par les destinataires dans l'exécution de leurs fonctions officielles. Il ne peut en aucune façon être divulgué sans l'autorisation préalable du Ministère de l'Éducation Nationale de l'Union des Comores.

6 février 2018

unicef  | for every child



Tableau de matières

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES TABLEAUX..... | 3 |
| ACRONYMES, ABREVIATIONS ET SIGLES..... | 4 |
| FICHE PAYS - UNION DES COMORES..... | 6 |
| RESUME DU PROJET..... | 8 |
| 1 LES AGENCES DE COORDINATION ET PARTENAIRE..... | 10 |
| 2 INTRODUCTION..... | 12 |
| 3 CONTEXTE STRATEGIQUE..... | 14 |
| 3.1 CONTEXTE DU PAYS..... | 14 |
| 3.2 GESTION DE L'EDUCATION..... | 15 |
| 3.3 CARACTERISTIQUES DE L'EDUCATION..... | 17 |
| 4 STRATEGIE DU GOUVERNEMENT EN COLLABORATION AVEC LE GLPE..... | 18 |
| 5 APPROCHE UTILISEE POUR LA PREPARATION DU PROJET..... | 19 |
| 6 CARACTERISTIQUES DU PROJET..... | 21 |
| 7 LEÇONS APPRISES..... | 22 |
| 8 COUTS ET FINANCEMENT DU PTSE..... | 24 |
| 9 ORIENTATIONS DU PTSE..... | 26 |
| 10 ALIGNEMENT ENTRE LE PTSE, OBJECTIFS GPE ET LE PROJET..... | 31 |
| 11 THEORIE DU CHANGEMENT..... | 32 |
| 12 DESCRIPTION DU PROJET SOUMIS AU GPE..... | 32 |
| 12.1 CRITERES DE CHOIX DES ACTIVITES DU PROJET..... | 32 |
| 12.2 IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET..... | 33 |
| 13 RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION..... | 33 |
| 14 PERENNISATION..... | 35 |
| 15 ENVIRONNEMENT ET GARANTIES SOCIALES..... | 36 |
| 16 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET..... | 36 |
| 16.1 OBJECTIF GENERAL..... | 36 |
| 16.2 LES COMPOSANTES DU PROJET..... | 38 |

Liste des tableaux

| Tableau | Titre du tableau | Page |
|----------------|---|-------------|
| Tableau 1 | Contribution des PTFs en milliers de DEU | 13 |
| Tableau 2 | Approche de préparation du Projet / Méthodologie | 20 |
| Tableau 3 | Ressources publiques et dépenses courantes (en KMF) | 25 |
| Tableau 4 | PSTE et Projet | 31 |
| Tableau 5 | Risques et mesures d'atténuation | 33 |
| Tableau 6 | Cadre Logique des résultats | 38 |
| Tableau 7 | Répartition géographique des écoles primaires | 44 |
| Tableau 8 | Répartition des écoles par municipalités | 44 |
| Tableau 9 | Application des critères d'environnement pédagogique | 46 |
| Tableau 10 | Application des critères d'environnement physique | 47 |
| Tableau 11 | Taches pilotage PTSE | 57 |
| Tableau 12 | Principales activités programmées dans le cadre du projet IFADEM | 61 |

Acronymes, Abréviations et Sigles

| | |
|----------|---|
| AFC | Appui au Français aux Comores |
| AFD | Agence Française de Développement |
| APC | Approche par les compétences |
| BAD | Banque Africaine du Développement |
| BM | Banque Mondiale |
| CAE | Certificat d'Aptitude Élémentaire |
| CEIA | Commissariat en Éducation pour les Îles Autonomes |
| CEP | Certificat d'Études Primaires |
| CIPR | Circonscription de l'Inspection Pédagogique Régionale |
| CP | Conseiller Pédagogique |
| CNAED | Centre National d'Alphabétisation et d'Enseignement à Distance |
| CNDRS | Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique |
| CNE | Conférence Nationale de l'Éducation |
| DAF | Direction des Affaires Financières |
| DEU | Dollars des États Unis d'Amérique |
| DFEE | Diplôme de Fin d'Études Élémentaires |
| DG | Directeur Général |
| DGPE | Direction Générale de la Planification de l'Éducation |
| DGPEP | Direction Générale de la Planification, des Études et des Projets |
| DGPPE | Direction Générale de la Politique et des Programmes d'Enseignement |
| DIFOSI | Diplôme de Formation Supérieure des Instituteurs |
| DRE | Direction Régionale de l'Éducation |
| DRH | Direction des ressources humaines |
| ECR | Enseignement Coranique Rénové |
| EVH | Enfants vivant avec handicap |
| FTP | Formation Technique et Professionnelle |
| GLPE | Groupe Local des Partenaires en Éducation |
| GPE/ PME | Global Partnership for Education / Partenariat Mondial de l'Éducation |
| IFADEM | Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres |
| IFERE | Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Éducation |
| IGEN | Inspection Générale de l'Éducation Nationale |
| INSEED | Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques |
| IP | Inspecteurs Pédagogiques |
| MAEECHA | Mouvement Associatif pour l'Éducation et l'Égalité des Chances |

| | |
|---------|--|
| MEN | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche, et des Arts |
| ONEC | Office National des Examens et Concours |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PASEC | Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN |
| PIE | Plan Intérimaire de l'Éducation 2013-2015 |
| PRéPEEC | Projet de Renforcement du Pilotage et de l'Encadrement de l'Education aux Comores |
| PTEUC | Projet de Transition de l'Education de l'Union des Comores |
| PTFs | Partenaires techniques et financiers |
| PTSE | Plan de Transition du Secteur de l'Éducation 2018-2020 |
| RESEN | Rapport d'Etat sur le Système Educatif National |
| SCADD | Stratégie de croissance accélérée et de développement durable |
| SG | Secrétaire Général |
| SIGE | Système d'Information de Gestion de l'Education |
| SISED | Système d'informations statistiques pour l'éducation |
| SWAP | Sector wide approach / approche sectorielle de l'éducation |
| TBA | Taux Brut d' Admission |
| TBS | Taux Brut de Scolarisation |
| TdR | Termes de Référence |
| UE | Union Européenne |
| UNESCO | United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization / Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNICEF | United Nations Children's Fund / Fond des Nations Unies pour l'Enfance |

Fiche Pays - Union des Comores



Nom officiel : Union des Comores

Nature du régime : présidentiel

Chef de l'État et du gouvernement : Azali Assoumani, depuis le 26 mai 2016.

Données géographiques

Superficie : 2236 km²

Capitale : Moroni

Villes principales : Moroni (Grande Comore), Moutsamoudou (Anjouan), Fomboni (Mohéli)

Langues officielles : comorien, français, arabe

Langues courantes : comorien, français

Monnaie : franc comorien (492 FC = 1€, taux fixe, zone franc)

Fête nationale : 6 juillet (indépendance en 1975)

Données démographiques

Population : 785.000 (INSEED, 2015)

Population vivant à l'étranger : 562.000 (Banque mondiale, 2015)

Croissance démographique : 2,4 % (Banque mondiale, 2015)

Espérance de vie à la naissance : 64 ans (Banque mondiale, 2015)

Taux d'alphabétisation (en % de la population de plus de 15 ans) : 78 % (Banque mondiale, 2015)

Religions : islam sunnite de rite chaféite (98%, religion officielle), catholicisme (2%), récent renouveau du chiisme

Indice de développement humain : 160e sur 188 pays (PNUD, 2016) - 32e sur 52 pays africains à l'Indice de gouvernance Mo Ibrahim 2015

Données économiques

PIB (2016) : 617M DEU "faible revenu" (BM) 21e rang des nations les plus pauvres du monde

PIB par habitant (2015) : 737 DEU(BM)

Taux de croissance (2015) : 1 % (3% en 2014 ; 3,5 % en 2013) (EIU)

Taux de chômage (au sens du BIT) : estimé à 40%

Taux d'inflation (2015) : 1,6% (estimation EIU)

Solde budgétaire (2013) : déficit budgétaire de 1,2 % du PIB (FMI)

Balance commerciale (2015) : déficit de -220 M€, +27% (EIU)

Climat des affaires : 153e sur 190 pays (classement Doing Business 2017)

Principaux clients : Inde (28,4% des exportations), Singapour (13,1%), France (13% des exportations), Allemagne (12,9%) (FMI, 2014)

Principaux fournisseurs : Chine (14,6% des importations), Pakistan (13,9%), France (13,6%), Algérie (11,7%) (FMI, 2014)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB : agriculture 30% ; industrie 14% ; services 47%

Principaux contacts pour le Projet

| | |
|--|--|
| Entité bénéficiaire : | Union des Comores Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche (MEN) Mr. Djalim ABDALLAH (Secrétaire Général) Email : djalimabdallah2016@gmail.com Tel : +269 3351268 |
| Agence de Coordination : | Coopération Française Laurence ARNOUX, (Chef du service de Coopération et d'Action Culturelle), Tassé ABYE (Expert Technique International) Email : Laurence.Arnoux@diplomatie.gouv.fr et Abyetasse@yahoo.fr Tel : + 269 363 1053 |
| Agent Partenaire : | UNICEF Dr Marcel S. OUATTARA (Représentant) ; Miriam MARESO (Chef du Programme Education) Email : mouattara@unicef.org et mmareso@unicef.org Tel : +269 773 09 93 ext. 2123 Mobile : +269 335 98 15 |
| Sous-Programme : | Education de Base |
| Caractéristiques environnementales : | Pas d'impact négatif et pas déplacement de population envisagé |
| Instrument de Financement : | Don GPE à l'Union des Comores |
| Coût total du Projet (y compris les frais de gestion de l'Agent Partenaire UNICEF) : | DEU 2.3 millions |
| Montant Gestion UNICEF : | DEU 2.3 millions |
| Maître d'Ouvrage : | Ministère Education de l'Union des Comores |
| Maitre d'ouvrage délégué : | UNICEF- Comores |
| Date estimative de démarrage : | 01/07/2018 |
| Date estimative de clôture : | 30/06/2021 |

| Estimation des décaissements du projet (en millions DEU) ¹ | | | | | | |
|---|------|------|------|------|--|--|
| Année Fiscale (1er Jan-31 Déc) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | |
| Annuels | 0.29 | 0.81 | 0.7 | 0.5 | | |
| Cumulés | 0.29 | 1.1 | 1.8 | 2.3 | | |
| Objectifs de Développement et description du Projet | | | | | | |
| <p>Le Projet de Transition de l'Education en Union des Comores (PTEUC) s'inscrit dans le cadre du Plan de Transition du Secteur de l'Education (PTSE), élaboré pour la période 2018-2020 et visant à mettre en place les fondamentaux de gestion du secteur de l'éducation. Le projet combine des interventions à l'échelle nationale (manuels scolaires ; appui au système d'information ; distribution des répertoires de textes sur la gestion pédagogique et administrative ; amélioration de la gestion comptable au niveau du MEN, suivi et évaluation du PTSE et du Projet GPE) avec des innovations testées sur un échantillon d'écoles (mise en place de projets d'école) ou sur une zone géographique (l'île de Mohéli). Le Projet comprend les quatre composantes suivantes :</p> <p>Composante I. Gouvernance et Pilotage (DEU 1.024.886) : La création des conditions minimales de capacitation en vue du développement futur de la mise en œuvre d'un plan d'éducation à long terme sur la base de leçons apprises du niveau local au niveau central nécessite : (a) la Construction des capacités de gouvernance au niveau de la base à titre expérimental et à travers 50 projets d'écoles qui polariseront 50 Conseils d'écoles, 50 Directeurs d'écoles, les CIPR et les Commissariats (DEU 739.715) ; (b) l'amélioration de l'utilisation des statistiques par l'appui aux opérations nécessaires à la production des annuaires statistiques ; et le développement d'une culture commune de pilotage tout en formant les différents acteurs à la base à l'utilisation des données statistiques recueillies pour informer leurs décisions (DEU 127.664) ; (c) l'amélioration de la gestion en soutenant la gestion comptable au niveau des quatre DAF, et la mise en œuvre et le suivi du PTSE et du projet GPE (DEU 157.507).</p> <p>Composante II. Qualité (DEU 526.921) : En vue de l'amélioration de la qualité : (a) des actions de soutien pédagogiques au profit des enseignants sont prévues (DEU 329.640) ; (b) l'achat de manuels et livrets sont prévus pour fournir un livre par élève dans les disciplines fondamentales (DEU 197.281).</p> <p>Composante III. Equité (DEU 435.155) : Il s'agit de promouvoir une éducation inclusive à travers (a) le renforcement de l'équité et de l'égalité des sexes en mettant l'accent sur la normalisation de l'âge d'entrée à l'école des filles et des garçons et sur l'amélioration de leur rétention dans l'Ile de Mohéli (DEU 249.205) ; (b) le renforcement de l'inclusion par la prise en compte expérimentale des Enfants Vivant avec un Handicap (DEU 185.950).</p> <p>Composante IV. Gestion du Projet (DEU 313.038) : L'appui à l'Agent Partenaire concerne principalement les frais de gestion qui sont essentiellement composés des frais encourus par l'UNICEF-Comores et qui couvrent entre autres, les ressources humaines, la logistique, l'appui opérationnel et la contribution à l'audit.</p> | | | | | | |

¹ Les montants sont arrondis.

1 Les Agences de Coordination et Partenaire

1.1 **Le Gouvernement** a mis en place un Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) dont le Coordonnateur est l'Ambassade de France. Le GLPE regroupe le Ministère de l'Education, les Syndicats, les ONG et les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs). Dans le cadre du projet Global Partnership for Education (GPE) proposé, le Gouvernement de l'Union des Comores en accord avec le GLPE a délégué la gestion du projet à l'UNICEF en tant qu'Agent Partenaire.

1.2 **L'Agence de Coordination** est nommée par le GLPE et joue un rôle central en facilitant le travail de ce dernier, sous la direction du gouvernement du pays en développement partenaire. L'Agence de coordination coordonne et facilite l'engagement des partenaires avec le GPE, servant ainsi de lien de communication entre le GLPE et le Secrétariat du GPE. Pour l'Union des Comores, après un appel de candidature par le GLPE, l'Ambassade de France qui avait candidaté a été sélectionnée par le GLPE lors de la réunion du 23 juin 2016 comme Agence de Coordination du groupe local. Ceci a été confirmé par une décision du Ministère de l'éducation nationale de l'Union des Comores. L'Ambassade de France remplit le rôle d'agence de coordination tel qu'il est défini dans le document explicitant les mandats des agences de coordination.

1.3 L'agence de coordination en Union des Comores a pour mission de coordonner le projet GPE en apportant son appui à la communication entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, et entre le Groupe local et le Secrétariat du GPE. Elle coordonne aussi l'évaluation et l'approbation du plan d'éducation. Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche et Son Excellence Madame l'Ambassadrice de l'Ambassade de France ou leurs représentants animent les réunions du GLPE. Habituellement, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, est représenté par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère et Son Excellence Madame l'Ambassadrice de France est représentée par Madame la Conseillère de coopération et d'action culturelle. De ce fait, le rôle de l'agence de coordination est de Co-coordonner avec le représentant du Ministère de l'éducation les activités du GLPE. En accord avec le Ministère, l'Agence de Coordination arrête l'ordre du jour des réunions du GLPE, les convoque et les anime. Outre les réunions du GLPE, l'agence de coordination accompagne au besoin le Ministère dans les différentes démarches pour mobiliser les partenaires techniques et financiers non encore présents dans le secteur de l'éducation. De même, l'agence de coordination, sous l'autorité du Ministère et en coordination avec l'ensemble des partenaires, soutiendra la mise en œuvre des revues annuelles conjointes. Enfin, l'agence de coordination participe au suivi, à la coordination et à la préparation de l'évaluation du projet GPE et du PTSE.

1.4 Le service en charge de la coordination à l'Ambassade de France est le Service d'Action Culturelle et de Coopération (SCAC). Le service, animé par un chef de service, compte une attachée de coopération chargée d'éducation ainsi qu'un expert technique international mis à disposition du Ministère de l'Education et remplissant les fonctions de conseiller du Ministre.

1.5 **L'Agent Partenaire**, l'UNICEF, travaille dans 190 pays et territoires pour sauver des vies d'enfants, pour défendre leurs droits et pour les aider à réaliser leur potentiel. Le plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 a comme objectif que chaque enfant apprenne.

1.6 L'UNICEF met l'accent sur le renforcement des systèmes d'enseignement pour que la scolarisation donne des résultats tangibles, en particulier pour les enfants les plus marginalisés, en veillant à ce que des ressources soient prévues pour faire aux catastrophes, de conflits ou d'autres chocs. L'UNICEF cherche à offrir davantage de possibilités d'éducation formelle et non formelle aux garçons et aux filles qui sont les plus marginalisés.

1.7 L'UNICEF s'efforce également de renforcer les systèmes d'éducation qui permettent aux filles et aux garçons d'acquérir des compétences de base de l'enfance à l'adolescence y compris l'autonomisation de chacun, la sensibilisation et la formation en citoyenneté active, la non-violence, l'égalité des sexes et l'employabilité.

1.8 Dans les situations d'urgence humanitaire, l'UNICEF s'efforce de faire en sorte que les enfants touchés puissent continuer d'avoir accès aux programmes d'apprentissage. L'UNICEF veille à ce que les enfants et les jeunes puissent acquérir, dans des conditions de sûreté et de sécurité, des compétences nécessaires à la vie quotidienne, y compris en leur proposant un soutien psycho-social. L'UNICEF encourage par ailleurs les acteurs concernés à prendre des mesures conformes au droit international humanitaire afin d'assurer la protection des enfants et des éducateurs et d'empêcher que des établissements scolaires ne soient détruits ou endommagés.

1.9 Le portefeuille de l'UNICEF aux Comores est en moyenne sur les trois dernières années d'environ DEU 5 millions. L'UNICEF est établi aux Comores depuis 1984 et appuie le secteur de l'éducation à travers le MEN depuis lors. Ses actions sont inscrites dans les orientations stratégiques du GPE à savoir : le développement du préscolaire, l'appui à la scolarisation des groupes défavorisés en particulier les filles et les enfants souffrant de handicap, l'amélioration de la qualité de l'éducation.

1.10 L'UNICEF compte aujourd'hui 30 employés sans compter les consultants à court, moyen ou long terme ; et est composée de différentes sections : (a) Représentation ; (b) Sections des Programmes ; (c) Survie et Développement de l'Enfant ; (d) Education ; (e) Protection et Inclusion Sociale ; (f) Section des Operations (Finance, Administration, HR, Supply, ICT).

1.11 Les experts de la section des questions fiduciaires sont de la gestion et de l'administration programmatique et financière de projets et programmes. Ceux de la section éducation sont spécialisés en : (i) gestion de projets et programmes ; (ii) Planification de l'éducation ; (iii) Statistiques de l'éducation ; (iv) élaboration de

rapports de suivi et d'évaluation ; (v) éducation et genre ; (vi) éducation inclusive ; (vii) formation des enseignants.

2 Introduction

2.1 Le présent projet est proposé au Fonds du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) pour un financement d'un don de 2,3 millions de Dollars des États-Unis. L'Union des Comores a été informée de cette allocation maximale en décembre 2016 pour la période 2018-2020.

2.2 Les orientations proposées dans le projet recourent les buts du Partenariat Mondial pour l'Éducation: (1) « Des résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité » pris en compte dans la composante portant sur la Qualité; (2) « Renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion pour tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés, notamment en raison de leur sexe, leur handicap, leur appartenance ethnique ou parce qu'ils se trouvent dans une situation de conflit ou de fragilité » considéré dans la composante Équité; (3) « Des systèmes éducatifs efficaces et efficients offrant des services d'éducation équitables et de qualité pour tous » intégrés dans la composante Gouvernance et Pilotage.

2.3 En 2013, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche (MEN) en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a élaboré le Plan Intérimaire de l'Éducation (PIE) avec comme objectifs d'accroître l'accès dans tous les secteurs, d'améliorer la qualité des services offerts et d'assurer une utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières avec l'intention de préparer par la suite un plan décennal. Le coût total du Plan Intérimaire de l'Éducation est de DEU 63.753.803. Le GPE contribue à la mise en œuvre du PIE à travers un don de DEU 4.600.000 en cours d'exécution pour la période 2014-2017. Le taux de décaissement sur ce projet est actuellement autour de 95%. Il est anticipé que le projet sera clôturé en juin 2018 et que les ressources financières seront entièrement décaissées.

2.4 Les difficultés constatées dans la mise en œuvre du PIE dues essentiellement à l'instabilité et la fragilité du contexte institutionnel et politique ont amené le Gouvernement de l'Union des Comores et les PTFs à privilégier la préparation d'un Plan de Transition du Secteur de l'Éducation (PTSE) 2018-2020 ayant pour objectif de mettre en place les conditions nécessaires pour la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement du secteur de l'éducation. Le coût total du PTSE sur les 3 ans est de DEU 142.883.470 dont DEU 42.369.032 programmés sur aide extérieure.

2.5 Les objectifs du PTSE sont d'améliorer principalement la gouvernance et le pilotage du système, la qualité et la pertinence, et l'accès et l'équité. Le Projet proposé tient compte de l'orientation et des priorités du PTSE, de la fragilité du contexte

institutionnel et politique, de la capacité des acteurs du système éducatif ; et de la nécessaire coordination des interventions des PTFs.

2.6 Le projet GPE vient à point nommé et assure la continuation du soutien du GPE au secteur de l'éducation à travers le projet en cours et le projet proposé. Les PTFs qui se sont déjà positionnés ou envisagent un positionnement pendant la période de transition dans les différents sous-secteurs de l'éducation incluent :

Tableau 1. Contribution des PTFs au PTSE en millier DEU.

| | ACQUIS | | | | PREVUS | | | |
|-----------------------|----------------|-------------|-------------|----------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL |
| GOVERNANCE | 1.531,8 | - | - | 1.531,8 | 111,4 | 579,0 | 746,0 | 1.436,4 |
| AFD | - | - | - | - | - | 306,3 | 473,3 | 779,6 |
| UE | 1.370,4 | - | - | 1.370,4 | - | - | - | - |
| Coopération Française | 111,4 | - | - | 111,4 | 111,4 | 222,7 | 222,7 | 556,8 |
| OIF/IFADEM | - | - | - | - | - | - | - | - |
| BM | - | - | - | - | - | - | - | - |
| BAD | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Fonds Saoudien | - | - | - | - | - | - | - | - |
| UNICEF | 50,0 | - | - | 50,0 | - | 50,0 | 50,0 | 100,0 |
| UNESCO | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Nadowa | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Oman | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Soudan | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ONG Internationales | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ONG nationales | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Diaspora Comorienne | - | - | - | - | - | - | - | - |
| QUALITE | 2.355,5 | 89,1 | 89,1 | 2.533,7 | - | 701,1 | 1.369,3 | 2.070,4 |
| AFD | - | - | - | - | - | 222,7 | 890,9 | 1.113,6 |
| UE | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coopération Française | 289,5 | 89,1 | 89,1 | 467,70 | - | 278,4 | 278,4 | 556,8 |
| OIF/IFADEM | 1.666,0 | - | - | 1.666,0 | - | - | - | - |
| BM | - | - | - | - | - | - | - | - |
| BAD | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Fonds Saoudien | - | - | - | - | - | - | - | - |
| UNICEF | 400,0 | - | - | 400,0 | - | 200,0 | 200,0 | 400,0 |
| UNESCO | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Nadowa | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Oman | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Soudan | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ONG Internationales | - | - | - | - | - | - | - | - |

| | ACQUIS | | | | PREVUS | | | |
|-----------------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL |
| ONG nationales | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Diaspora Comorienne | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ACCES | 3.562,5 | 450,0 | 450,0 | 4.462,5 | 200,0 | - | - | 200,0 |
| AFD | - | - | - | - | - | - | - | - |
| UE | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coopération Française | - | - | - | - | - | - | - | - |
| OIF/IFADEM | - | - | - | - | - | - | - | - |
| BM | - | - | - | - | - | - | - | - |
| BAD | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Fonds Saoudien | 2.812,5 | - | - | 2.812,5 | - | - | - | - |
| UNICEF | 750,0 | 450,0 | 450,0 | 1.650,0 | 200,0 | - | - | 200,0 |
| UNESCO | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Nadowa | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Oman | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Soudan | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ONG Internationales | - | - | - | - | - | - | - | - |
| ONG nationales | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Diaspora Comorienne | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 7.449,8 | 539,1 | 539,1 | 8.528,0 | 311,4 | 1.280,1 | 2.115,3 | 3.706,8 |

Ce tableau devra être réactualisé lors des réunions du GLPE et à chaque revue annuelle.

2.7 Le Gouvernement de l'Union des Comores, en accord avec le GLPE, a choisi l'UNICEF comme Agent Partenaire en sa qualité d'acteur majeur dans l'Union des Comores dans le domaine de l'éducation, mais aussi du fait de son expérience et sa capacité à gérer en partenariat avec le Gouvernement ce genre de projet sur l'ensemble du territoire national.

3 Contexte Stratégique

3.1 Le contexte stratégique repose sur celui du pays compte tenu de la particularité de l'Union des Comores et sur celui de l'éducation qui a une organisation institutionnelle complexe. Le projet prend en compte ce contexte stratégique.

3.1 Contexte du Pays

3.2 L'Union des Comores est une République d'Afrique australe et est située dans l'Océan Indien. C'est un archipel volcanique composé de quatre îles d'une superficie totale de 2 236 km² que sont Mohéli (ou Mwali en shiKomori, 290 km²), Anjouan (ou Ndzواني, 424 km²), Grande Comore (ou Ngazidja, 1 148 km²) et Mayotte (Maore, 374 km²). Cette dernière est restée sous administration française à l'indépendance en 1975. L'Union a connu un contexte politique et institutionnel instable au cours des dernières décennies. Le pays donne une large autonomie aux îles dans la mise en œuvre de

programmes tels que l'économie, la santé, la justice et l'éducation. Cette situation ne semble pas avoir facilité, du point de vue administratif, la gouvernance du système.

3.3 Le Plan de Transition du Secteur Educatif (PTSE) 2017² a estimé la population totale à 785.000 personnes en 2015 et projeté une augmentation de 14% en 2020. Selon le même document, le taux de dépendance démographique des 6-18 ans est de 34% en 2015, mais reste inférieure à la moyenne du continent africain. Le taux de mortalité maternelle est de 172 décès pour 100.000 naissances.

3.4 D'après les résultats de l'Enquête sur le secteur informel et le marché du travail, réalisée en 2012, un tiers (34%) des comoriens vivaient en dessous du seuil absolu de pauvreté, évalué à environ DEU 682 par habitant et par an. Dix ans plus tôt, en 2004, le ratio de la pauvreté était de 45%, indiquant ainsi une diminution de 10 points de pourcentage de l'incidence de pauvreté dans l'ensemble du pays. Toutefois, la tendance n'est pas la même au niveau de l'île de Mwali où une augmentation dudit ratio de 1,8 point de pourcentage est enregistrée sur la même période. De même, toujours d'après cette enquête, on observe une baisse relative des pauvres en milieu urbain de 12 points de pourcentage contre 9 en milieu rural. Selon le Rapport du PNUD de 2016, l'Indice de Développement Humain (IDH) est faible (0,49) situant les Comores en 160^{ème} position sur 188 pays. La population adulte analphabète est estimée à 34% de la tranche 15-45 ans.

3.5 L'Union des Comores est un pays à faible revenu avec un PIB/Habitant d'environ DEU 737. L'économie repose essentiellement sur les secteurs primaire et tertiaire, et sur un secteur secondaire d'importance stationnaire et réduit au strict minimum en termes d'industries manufacturières.

3.2 Gestion de l'éducation

3.6 L'éducation aux Comores relève de la responsabilité d'un seul Ministère contrairement à la majorité des pays africains. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche (MEN) travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle, de la Culture et des Sports en ce qui concerne la Formation Technique et Professionnelle. Il y a plusieurs structures impliquées dans la gestion de l'éducation : (a) Les Conseils d'Ecoles (CE) ; (b) Les Circonscriptions d'Inspection Pédagogique Régionale (CIPR) ; (c) Les Communes ; (d) Les Commissariats en charge de l'éducation dans l'île Autonome (CEIA).

3.7 Les services déconcentrés de l'Union peuvent concourir par leur appui technique aux projets de développement économique, social et culturel des îles autonomes, des communes et de leurs établissements publics qui en font la demande.

² Plan de Transition du Secteur de l'Education (PTSE) 2017/18-2019/20, La version complétée et signée du 19 août 2017, à la Page 10.

Les Conseil d'Ecoles

3.8 La loi n°94-035/AF du 20 décembre 1994 portant orientation de l'Education et le décret n°93-042/PR du 9 mars 1993, portant mission et organisation du Ministère de l'Education Nationale et Statut des écoles élémentaires, indiquent que les écoles élémentaires sont des établissements publics d'enseignement dotés de l'autonomie administrative et financière, administrés par un Conseil d'Ecole (CE) et dirigés par un directeur d'école, qui est le représentant des CEIA au sein de l'établissement.

3.9 Le CE est composé du Directeur d'école, des représentants des enseignants, des élèves et des parents d'élèves. Le CE qui ne doit pas comprendre plus de 23 membres a pour rôle principal d'améliorer la gestion au niveau de l'école et de renforcer le rôle des parents et de la communauté. Cependant, il faut noter que tous les CE ne sont pas constitués ou fonctionnels.

Les Circonscriptions d'Inspection Pédagogique Régionale (CIPR)

3.10 Le décret N° 12 - 011 / PR du 13 janvier 2012, modifiant et abrogeant certaines dispositions des décrets N° 93 - 044 / PR du 10 Mars 1993, porte création des circonscriptions d'inspection pédagogique régionales (CIPR) pour les enseignements préscolaires et élémentaires. Les Circonscriptions d'Inspection Pédagogique Régionale (CIPR) en tant que structures locales de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) ont la responsabilité d'assurer le suivi de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Il existe vingt-huit (28) CIPR : 16 à Grand Comores, 09 à Anjouan et 03 à Mohéli. Chaque CIPR est placé sous la responsabilité d'un Inspecteur Pédagogique Régional. Les CIPR couvrent 54 zones pédagogiques composées de 54 Conseillers pédagogiques et de 28 Inspecteurs. Les CIPR ont pour mission : (a) Encadrer les CE ; (b) Superviser, animer et gérer les enseignants des écoles primaires publiques et communautaires ; (c) Fournir aux enseignants un encadrement pédagogique de qualité ; (d) Garantir le suivi administratif et pédagogique de la scolarité des enfants ; (e) Appuyer les initiatives pédagogiques dans la CIPR ; (f) Assurer l'application des instructions officielles et programmes ; (g) Assurer des formations continues et le suivi pédagogique en classe ; (h) Coordonner les actions des différents partenaires de l'éducation dans la CIPR ; (i) Etablir et communiquer les rapports d'activités aux supérieurs hiérarchiques et aux partenaires.

Les Circonscriptions Préfectorales

3.11 Elles regroupent les communes qui constituent les collectivités territoriales de base de l'Union : Mohéli, six communes ; Grande Comore, vingt-huit communes et Anjouan vingt communes. Au niveau du système éducatif, le rôle des communes est de fournir un support logistique aux écoles ; assurer l'affectation équitable des enseignants

dans les écoles, mobiliser les communautés. Les communes ne sont pas encore toutes opérationnelles du fait de leur création récente et de manque de moyens.

Les Commissariats à l'Education de l'Ile Autonome (CEIA)

3.12 Les Commissariats à l'Education de l'Ile Autonome (CEIA). Ils sont au nombre de trois, et dépendent directement du Gouvernorat des îles autonomes. Seule l'IGEN, avec ses relais déconcentrés, et à un moindre degré la Direction Générale de la Planification, des Etudes et des Projets (DGPEP) et l'Office National des Examens et Concours (l'ONEC), assurent une interface fonctionnelle et constante entre le MEN et les CEIA. Cette configuration n'est pas toujours bien comprise et, de ce fait, donne souvent lieu à des « conflits de compétence » entre les différents niveaux.

3.13 Les CEIAs comportent un Secrétariat Général et des Directions techniques qui travaillent en étroite collaboration avec le MEN. Les Commissaires sont nommés par le Gouverneur de l'île. Les Commissariats à l'Education ont les responsabilités suivantes : (a) Construction d'écoles, Equipment et Maintenance ; (b) Gestion des établissements d'enseignement ; (c) Gestion des personnels du préscolaire, primaire et secondaire, en relation avec le Commissariat de la fonction publique des îles autonomes qui est responsable de la gestion des personnels ; (d) Gestion de la formation professionnelle locale. L'organisation en place confère aux Iles Autonomes de réels pouvoirs de décision dans leur champ de compétences et de responsabilités : recrutement/nomination, affectation, mutation et évaluation de personnels ; récompenses et sanctions du premier degré ; signature de contrats pour les contractuels.

3.3 Caractéristiques de l'Education

3.14 Le système éducatif se caractérise par une amélioration de l'accès à tous les niveaux d'enseignement au cours des dernières années. Au préscolaire, l'augmentation est de plus de 10% en moyenne de l'effectif des élèves entre 2009 et 2015, résultant essentiellement de la décision volontariste du Gouvernement de créer des classes d'Enseignement Coranique Rénové (ECR) dans les écoles primaires publiques. Les données indiquent également que le système a acquis la capacité suffisante pour accueillir tous les enfants en âge de scolarisation à l'enseignement primaire. Au primaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 89,1% en 2010 à 103% en 2015. Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire le TBS est passé de 50,9% en 2010 à 63,9% en 2015. L'augmentation au second cycle est plus modérée passant de 44,5% à 46,4%. Ces évolutions au secondaire sont essentiellement dues au développement rapide des établissements scolaires privés. Au niveau de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants est de 1.600 pour 100.000 habitants. Par ailleurs, le diagnostic du système indique qu'en 2015 en termes de comparaison internationale, le niveau actuel de 74% du taux d'achèvement du primaire place les Comores légèrement au-dessus de la moyenne observée sur le continent africain dans son ensemble (70% autour de 2013).

3.15 Malgré ces progrès réalisés, il existe de nombreux dysfonctionnements particulièrement au niveau de l'enseignement primaire, tels que relevés dans le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) de 2012, puis dans le diagnostic (Le système éducatif comorien : un bref état des lieux de la performance et du fonctionnement) et dans le PTSE : (i) La faiblesse du système d'information qui handicape le pilotage ; (ii) Le faible taux de rétention (75%) qui pénalise surtout les pauvres et les ruraux (et parmi ceux-ci les filles) et qui résulte pour une large part des entrées tardives à l'école et du niveau élevé des redoublements ; (iii) La très grande variabilité des résultats qui témoigne d'une faible capacité en matière de gestion administrative (répartition équitable des ressources) et pédagogique (difficulté de transformer ces ressources en résultats scolaires)³ ; (iv) Le besoin de fixer des normes de fonctionnement des écoles et en les faisant respecter ; (v) La quasi absence d'outils et de pratiques d'évaluation qui ne favorisent pas la régulation et le pilotage du changement ; (vi) La modicité des dépenses non salariales et l'insuffisance des dotations en manuels ; (vii) L'insuffisante clarification des rôles respectifs au niveau de l'Union, aux niveaux insulaire, communal et des établissements ; (viii) 60% des personnes vivant avec un handicap ne sont pas scolarisés ; (ix) Des disparités en matière de couverture scolaire existent entre les communes, entre les milieux (urbain/rural), entre les îles et entre filles et garçons.

4 Stratégie du Gouvernement en collaboration avec le GLPE

4.1 En 2013, le MEN en collaboration avec les PTFs a élaboré le PIE avec comme objectifs d'accroître l'accès dans tous les secteurs, d'améliorer la qualité des services offerts et d'assurer une utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières avec l'intention de préparer par la suite un plan décennal. Le coût total du PIE est de DEU 63.753.803. La difficulté qu'il y a eu de mobiliser des ressources pour le PIE constitue un facteur qui a minoré l'atteinte des objectifs du PIE. Le GPE contribue à la mise en œuvre du PIE à travers un don de DEU 4.600.000.

4.2 Les difficultés constatées dans la mise en œuvre du PIE dues essentiellement à l'instabilité et la fragilité du contexte institutionnel et politique ont amené le Gouvernement et les PTFs à privilégier la préparation d'un Plan de Transition du Secteur de l'Education (PTSE) 2018-2020 ayant pour objectif de mettre en place les conditions nécessaires pour la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement dont DEU 42.369.000 programmés sur aide extérieure.

4.3 Les objectifs spécifiques du PTSE sont d'améliorer principalement la gouvernance et le pilotage, la qualité et l'accès et l'équité du système à travers: (i) La mise en place à tous les niveaux d'une administration capable de prendre en charge le pilotage du système éducatif et d'accompagner son évolution ; (ii) L'amélioration de la qualité à tous

³ Un faible niveau d'acquisition des élèves de l'enseignement primaire avec seulement 30% des élèves de 5^{ème} atteignant les compétences de base.

les niveaux du système éducatif ; (iii) Le développement d'une offre de formation et d'enseignement technique de qualité répondant aux besoins actuels et futurs de l'économie ; (iv) La préparation de la diversification et de la professionnalisation des filières du supérieur ; (v) Le développement d'une offre de formation pour les jeunes déscolarisés ou jamais scolarisés ; (vi) Le développement d'une politique d'alphabétisation efficace et adaptée au contexte comorien ; (vii) Le développement des approches communautaires et le renforcement de la carte scolaire pour assurer l'intégration des efforts d'éducation et de formation au niveau local ; (viii) L'instauration de l'enseignement obligatoire des trois langues (français, anglais et arabe) et d'un certificat d'aptitude dès le préscolaire jusqu'au lycée.

4.4 Le GLPE a approuvé le PTSE et a soutenu la demande formulée par l'Union des Comores pour l'obtention du financement du GPE. A toutes les étapes du processus de développement du projet, le GLPE a été consulté. Le niveau de collaboration entre les PTFs permet de favoriser l'efficacité de l'aide. Les objectifs et interventions prévus dans le projet sont une contribution directe à la mise en œuvre du PTSE. Le présent projet, comme en témoigne sa description du contexte du pays et de la situation de l'éducation, s'adresse directement aux défis auxquels font face l'Union des Comores en matière de la poursuite de la scolarisation universelle. L'Ambassade de France (SCAC) et l'UNICEF ont été choisis par le Gouvernement et le GLPE respectivement comme Agent de Coordination et comme Agent Partenaire. Cet arrangement devrait permettre de s'assurer d'un bon pilotage pour une mise en œuvre optimale du programme, sa pérennité dans le cadre du PTSE, et dans le respect des principes de l'efficacité de l'aide. Les risques fiduciaires sont diminués dans la mesure où ce sont les règles et procédures de l'UNICEF qui seront appliquées. Les modalités de collaboration et de travail en équipe seront définies en vue des renforcements des capacités du MEN.

5 Approche utilisée pour la préparation du projet

5.1 Le projet a fait l'objet de consultations entre les Agents de Coordination et Partenaire et les parties nationales, ainsi que les membres du GLPE. Une série d'ateliers rassemblant les cadres du Ministère de l'Éducation, mais aussi des représentants des autorités de chaque île, ont été organisés durant tout le processus c'est-à-dire de la note conceptuelle en octobre 2017 à l'ébauche du projet en Novembre 2017 et à sa finalisation en Janvier 2018. L'approche suivie a été de passer en revue les actions inscrites dans le PTSE et renseignées de façon précise dans le Plan d'Actions Triennal Budgétisé (PATB) du PTSE, afin de sélectionner les interventions qu'il conviendrait de proposer dans le cadre du prochain financement par le fonds du GPE. Les équipes mobilisées lors de ces ateliers ont donc procédé à un filtrage des actions proposées dans le PTSE pour proposer au final un nombre d'interventions limitées à financer par le projet, eu égard notamment au niveau de financement relativement faible de l'allocation maximale. Les discussions ont permis de clarifier dès le départ que le champ d'intervention du projet sera concentré sur le primaire, en raison d'un alignement avec les appuis à venir d'autres partenaires techniques et financiers.

5.2 La méthodologie de travail utilisée a consisté en la mise en place des approches suivantes : (i) l'identification des partenaires nationaux et des PTFs pour la validation de la méthode de travail, la clarification des responsabilités et le calendrier de travail ; (ii) le travail concerté avec les partenaires nationaux et les PTFs sur les différentes composantes, sous-composantes, activités et tâches du Projet, les coûts unitaires, la matrice budgétisée du projet ; (iii) les arrangements institutionnels ; (iv) les concertations avec la société civile ; (v) la démarche participative par une diffusion systématique (pour recueillir les différents retours des acteurs avant la finalisation des documents) des ébauches et des notes techniques initiales et intermédiaires entre les partenaires nationaux et les PTFs; (vi) l'information et la recherche de validation politique auprès des autorités centrales et des îles en charge de l'éducation ; (vii) le retour d'information des partenaires locaux en éducation ; (viii) la validation par le Ministère de l'Education, par l'Agence de Coordination des PTFs et par l'Agent Partenaire.

5.3 Le tableau 2 ci-dessous indique les réunions tenues durant tout le processus d'élaboration du Projet

| Date | Objet de la Réunion | Participants |
|------------------|---|---|
| 19 octobre 2017 | Présentation des consultants et du planning pour le développement du projet GPE | Directeurs du MEN |
| 23 octobre 2017 | Présentation de l'ébauche de la note conceptuelle | GLPE (MEN et PTFs) |
| 24 octobre 2017 | Atelier technique Gouvernance et Pilotage | Equipe technique du MEN Gouvernance et Pilotage |
| 25 octobre 2017 | Atelier technique Qualité | Equipe technique du MEN Qualité |
| 26 octobre 2017 | Atelier Accès et Equité | Equipe technique du MEN Accès et Equité |
| 27 octobre 2017 | Endossement de la Note Conceptuelle | MEN et CEIA |
| 1 novembre 2017 | Endossement de la note Conceptuelle | GLPE (MEN et PTFs) en présence du Ministre de l'Éducation |
| 15 novembre 2017 | Elaboration et endossement de la matrice du projet (activités et tâches) | Toutes les équipes techniques du MEN |
| 16 novembre 2017 | Présentation et discussion de la matrice du projet (activités et tâches) | GLPE (MEN et PTFs) |
| 27 novembre 2017 | Endossement des éléments clés de l'ébauche du projet | MEN et CEIA |

| | | |
|--------------------------|---|---|
| 28 novembre 2017 | Présentation et discussion des éléments clés de l'ébauche du projet | GLPE (MEN et PTFs) |
| 16 Octobre - 28 Novembre | Rencontres individuelles avec tous les PTF pour discuter les priorités du projet | PTFs |
| 15 Janvier 2018 | Discussions et endossement des critères de sélection portant sur les écoles pilotes pour les projets d'écoles ; les centres pour les activités relatives aux enfants vivant avec un handicap Stratégie pour la formation continuée des enseignants ; Modalités de mise en œuvre des activités d'inclusion prévues | SG MEN, Syndicat, Services techniques centraux et déconcentrés du MEN, CEIA, PTFs |
| 16 Janvier 2018 | Discussions sur le modèle IFADEM pour la formation des enseignants ; la situation des manuels scolaires et livrets des maîtres ; les acquis et défis pour le volet EVH | Personnel technique du MEN |
| 29 Janvier 2018 | Validation technique du Projet | Le MEN (présence des PTFs et syndicats pendant la discussion) |
| 6 Février 2018 | Endossement du projet par le GLPE | Le MEN, CEIA, syndicats et PTFs |

5.4 Un dispositif de préparation, de suivi, de mise en œuvre a été mis en place par le MEN. Ce dispositif participatif de pilotage ne concerne pas uniquement le projet GPE, il concerne tout le PTSE et l'ensemble des PTFs. Il est composé (a) d'un groupe de pilotage politique composé du Secrétaire Général et du Directeur de Cabinet du MEN ; (b) de trois Groupes techniques par Composante : (i) Gouvernance et Pilotage ; (ii) Qualité et Pertinence ; (iii) Accès et Équité. Les trois coordonnateurs des groupes techniques fournissent les appuis nécessaires au groupe de pilotage politique.

6 Caractéristiques du Projet

6.1. Le système éducatif est fragile. L'organisation politique de l'état est un compromis délicat avec une réplique de l'administration centrale dans les îles. L'analyse institutionnelle du secteur de l'éducation menée aux Comores en 2016 pour renseigner l'élaboration du PTSE a relevé la nécessité, mais surtout l'absence, d'institutions fortes et d'un manque de coordination et de communication entre les différents acteurs pour assurer une bonne gestion du système éducatif dans le contexte national de décentralisation. Par rapport au sous-secteur du primaire l'étude a souligné que le rôle des communes dans la gestion de la vie scolaire et des conseils d'écoles primaires est

faible, mais que ces structures sont essentielles dans le cadre de la politique de décentralisation.

6.2. Le projet proposé tient compte de cet environnement particulier et des contributions probables des PTFs et du Gouvernement pour éviter des duplications. Dans ce contexte le GLPE a eu un rôle important d'orientation, de validation et de mise en cohérence. Par conséquent, le projet (discuté avec le groupe de pilotage politique et les coordonnateurs des groupes de composantes) donne la priorité à des activités simples à être conduites à partir de la base et avec une forte implication et responsabilisation de ses acteurs en vue de : (a) Développer des systèmes, outils et approches qui pourraient être répliqués et mis en grandeur pour le futur en matière de gouvernance ; (b) Réduire les dysfonctionnements; (c) Répondre aux besoins minimaux de fonctionnement d'une école, afin d'assurer des résultats au niveau des apprentissages, de l'équité et de l'efficacité du système.

6.3. La matrice budgétisée du Projet comprend les composantes, les sous-composantes, les activités, les tâches avec les quantités par année et les coûts unitaires. Cet outil a été utilisé pour chaque composante d'une manière participative avec les groupes techniques du MEN en atelier semi résidentiels et sera mis à leur disposition pour l'élaboration des futurs projets.

7 Leçons apprises

7.1. Les leçons apprises dans la mise en œuvre du PIE, du projet GPE en cours et de ceux d'autres PTFs ont été prises en compte dans ce projet proposé.

7.2. Le rapport de la revue à mi-parcours du PIE réalisée en mai 2015, ainsi que le rapport GPE juillet 2016 - juin 2017 ont identifié les leçons suivantes: (a) Le leadership du Ministère de l'Éducation Nationale est crucial ; (b) La coordination intra et intersectorielle est indispensable pour réaliser les activités ; (c) Le cadre de concertation entre MEN/CEIA/Partenaires est indispensable dans l'identification des défis importants et l'établissement de priorités et de solutions durables ; (d) L'approche projet dans le contexte du Partenariat Mondial pour l'Éducation exige une bonne coordination des interventions des PTFs ; (e) La stabilité et le maintien des responsables et des cadres qualifiés de l'éducation au niveau du MEN et des CEIA est une condition essentielle pour un bon pilotage des interventions dans l'éducation ; (f) La mise en place des systèmes de collecte et traitement de données doit être mieux accompagnée par des mesures de formation ; (g) La création des compétences nationales et le développement des capacités résultent de l'implication et de la participation active des acteurs dans les différentes interventions, et de la disponibilité de l'expertise extérieure à transférer les savoirs.

7.3. Une évaluation du projet GPE en exécution est actuellement en cours. A ce stade l'évaluation fait ressortir les leçons suivantes :

(a) L'appui du programme GPE courant dans le domaine de l'accès par la mise en place des normes économiques et standardisées de construction des écoles, vue la densité de la population et les problèmes liés au système foncier des Comores, surtout dans l'île de Ndzuani mérite d'être mentionné, voire promouvoir sa vulgarisation afin de servir de référence aux acteurs qui interviennent dans le secteur ; (b) Le développement des manuels contextualisés d'éveil, de français et de mathématiques ainsi que la distribution des outils pédagogiques pour le préscolaire sont aussi des actions qui favorisent l'autonomie du système éducatif comorien en matière d'harmonisation de l'apprentissage ; (c) L'insuffisante synchronisation dans la planification et dans la coordination ainsi que dans la mise en œuvre des projets et programme œuvrant dans le secteur éducatif est aussi un enseignement qu'il conviendra de prendre en compte dans la conception d'un nouveau projet; (d) Les interventions et/ou volets développés dans le document de projet n'ont pas fait l'objet ni d'études de faisabilités, ni d'analyses approfondies sur les modalités de leur exécution, ce qui a engendré des retards consécutivement aux différents aménagements et réajustements durant l'exécution du projet; (e) Le renforcement des capacités des administrations du MEN et des CIEA, et la stabilité et le maintien des responsables et des cadres qualifiés de l'éducation restent encore une condition essentielle pour un bon pilotage des interventions dans le secteur ; (f) La volonté politique des autorités nationales et des îles est très importante pour impulser une initiative de grande envergure dans le système éducatif ; (g) Le fonctionnement de la coordination du secteur à travers l'instauration d'un calendrier de rencontres périodiques avec la participation des entités de mise en œuvre, des acteurs œuvrant dans le secteur éducation et les partenaires au développement est nécessaire pour une meilleure utilisation des ressources ainsi que pour la gestion améliorée du secteur.

7.4 Sur la base des leçons tirées après une première analyse évaluative ainsi que sur la base des discussions menées dans les différentes rencontres organisées avec les partenaires, les parties prenantes et les bénéficiaires au cours de cette période d'évaluation du projets GPE courant les recommandations préliminaires suivantes ont été formulées :

Pour le MEN et les CIEA: (i) Le Ministère de l'éducation Nationale devrait renforcer la planification harmonisée des programmes et projets afin d'éviter des activités parallèles et de doublons ; (ii) Le Gouvernement devrait renforcer les mécanismes de coordination de suivi et évaluation du cadre de partenariat afin de mieux orienter les ressources financières dans des domaines à haut impact ; (iii) Les autorités devraient prendre les mesures appropriées pour améliorer la capacité d'absorption financière du pays en levant les goulots d'étranglement d'ordre administratif et institutionnel dans la mise en œuvre du projet ; (iv) La partie comorienne devrait renforcer les capacités nationales en matière de gestion par le respect des calendriers d'exécution des plans d'action, par l'amélioration de la programmation, l'amélioration de la gestion des unités financières du MEN et des CIEA.

Pour la Cellule de Coordination : Il s'agit d'instaurer des mécanismes de suivi stratégique et opérationnel de la mise en œuvre des programmes et projets du secteur éducatif et garantir l'orientation et le financement du secteur à travers les appuis des donateurs. La coordination doit être élargie et inclusive pour faciliter le partage et le contrôle de l'information.

Pour l'UNICEF : Appuyer le Gouvernement dans l'opérationnalisation des instruments et des procédures de gestion à travers la mise en place d'une unité de gestion du projet comprenant, un gestionnaire comptable, un responsable de suivi et évaluation et un secrétaire administratif. Ceci permettrait un meilleur renforcement des capacités opérationnelles de gestion programmatique et financier conformément aux objectifs de la Déclaration de Paris.

7.5 Les leçons apprises et recommandations préliminaires de l'évaluation en cours ont été prises en compte dans la proposition de ce projet. Les leçons apprises et recommandations finales seront également prises en compte dans la mise en œuvre de ce nouveau projet.

8 Coûts et Financement du PTSE

8.1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a affiché son engagement politique et financier pour l'éducation. La déclaration de Son Excellence, Monsieur le Président de la République de l'UNION souligne : « il est important de mettre en place une réforme en profondeur du système éducatif. Celle-ci aura pour objectifs de produire des transformations, garantissant une plus grande efficacité et efficience de l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation et des capacités institutionnelles de son pilotage ».

8.2. Dans la perspective d'atteindre les objectifs du PTSE les mesures suivantes sont retenues : (i) Une projection des recettes publiques a été effectuée sur la base d'un taux de croissance moyen du PIB de 2,3% pour la période 2018-2020; (ii) Une hypothèse de la part du secteur de l'éducation dans les dépenses publiques de l'État stabilisée en moyenne autour de 24% ; (iii) Une part des dépenses publiques consacrées à l'éducation qui correspondrait en moyenne à 26% du PIB; (iii) Une distribution des dépenses sectorielles donnant une priorité à l'enseignement primaire dont la part passerait de 45% à 48%.

Tableau 3 : Ressources publiques et dépenses courantes (en KFC)

| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-------------------------|--|------------------|----------------|----------------|----------------|
| Dépenses de l'éducation | Budget public / Dépenses consacrées à l'éducation (monnaie locale) | 12.995.356.801 | 13.961.479.567 | 14.610.503.243 | 15.490.955.850 |
| | Dépenses publiques courantes | 11.895.041.360 | 12.939.963.944 | 13.394.760.299 | 14.135.781.903 |
| | Capital des dépenses publiques | 1.100.315.440,60 | 1.021.515.623 | 1.215.742.944 | 1.355.173.948 |

| | | | | | |
|--|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques | Dépenses publiques consacrées à l'éducation (% des dépenses publiques) | 0,244307475 | 0,261571779 | 0,250972932 | 0,241949405 |
| | Dépenses publiques consacrées à l'éducation (% du PIB) | 0,025042017 | 0,026903733 | 0,025331238 | 0,026857739 |
| | Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (% des dépenses publiques courantes à l'exclusion du service de la dette) | 0,2918787 | 0,303677662 | 0,300728898 | 0,30303755 |
| | Dépenses publiques courantes consacrées à l'éducation (% du PIB) | 0,022921712 | 0,024935275 | 0,02322342 | 0,024508181 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dépenses liées à l'éducation primaire | Sous-secteur de l'enseignement primaire | | | | |
| | Dépenses de l'enseignement primaire | 5.815.696.318 | 6.341.125.459 | 6.885.204.363 | 7.448.912.882 |
| | Dépenses courantes de l'enseignement primaire | 5.815.696.318,20 | 6.341.125.458,96 | 6.885.204.363,25 | 7.448.912.881,52 |
| | Part de l'enseignement primaire dans les dépenses d'éducation (%) | 0,447521096 | 0,45418721 | 0,471250322 | 0,480855601 |

9 Orientations du PTSE

9.1. Le PTSE, sur la base des leçons du PIE, cible principalement les actions qui peuvent être réalisées entre 2018 et 2020 et qui auraient un impact sur la transformation progressive du système éducatif afin de le préparer pour un programme sectoriel plus vaste et durable. C'est pourquoi le Projet proposé qui est en congruence avec le PTSE en ce qui concerne l'enseignement primaire tente de répondre aux préoccupations liées à la priorisation et à la hiérarchisation des actions à entreprendre en ciblant d'abord les problèmes les plus cruciaux dans l'enseignement primaire dans la perspective que d'autres PTFs couvriraient les domaines de concentration restantes de tous les sous-secteurs de l'éducation y compris l'élargissement des soutiens à l'enseignement primaire sur une plus longue durée.

9.2. Le PTSE met principalement l'accent sur l'atteinte des objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Afrique. Il privilégie le renforcement des capacités institutionnelles organisationnelles et pédagogiques des structures nationales et déconcentrées en charge du secteur de l'éducation. Ceci dans le but d'assurer une meilleure efficacité de la gestion et du pilotage du système éducatif et de mettre en place des fondements solides au développement stratégique d'un système éducatif réformé et compétitif.

9.3. Les orientations générales de la politique actuelle de l'éducation s'alignent parfaitement avec les objectifs généraux retenus dans la SCADD qui sont les suivants :

- Développer la couverture préscolaire, progresser vers l'achèvement universel dans l'enseignement primaire d'ici 2020, accroître le taux de réussite et

réguler le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire (général et professionnel) ;

- Progresser vers l'achèvement universel du 1^{er} cycle secondaire général, assurer au plus grand nombre des sortants de fin de primaire la poursuite de la scolarité dans le premier cycle du Secondaire (général ou professionnel) et maîtriser l'expansion des effectifs du second cycle du secondaire général, en tenant compte de ceux qui auront accès au supérieur ;
- Développer la formation technique et professionnelle en assurant la diversification des formations de sorte à ce que le plus grand nombre de jeunes sortants du système soient préparés à entrer efficacement dans la vie active ;
- Réduire de façon significative le nombre d'analphabètes de moins de 45 ans d'ici 2020 et cibler prioritairement les moins de 35 ans, notamment les femmes ;
- Assurer le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre aux demandes du marché de l'emploi en tenant compte des standards internationaux ;
- Mettre en place un système d'informations performant pour la gestion du système éducatif.

9.4. Dans ce cadre, le Gouvernement, en mettant ces priorités au cœur de son programme, entend orienter ses actions vers les options politiques suivantes qui sont relatées dans la nouvelle Lettre de politique éducative à l'horizon 2026 et au regard du diagnostic.

9.5. Les orientations en matière de gouvernance et de pilotage se présentent comme suit :

- La mise en place progressive de mesures qui visent l'amélioration des capacités de gestion, de suivi et de pilotage du secteur en vue de disposer à tous les niveaux du système éducatif d'administrations capables de mettre en œuvre les orientations stratégiques pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système ;
- La révision de la carte scolaire, le renforcement du suivi du fonctionnement des établissements scolaires, la déconcentration des budgets pour les rapprocher des principaux bénéficiaires ;
- La coordination et la communication entre les différents acteurs (Ecoles, Communes et Société civile, CEIA, MEN) à travers la réorganisation de la structure organisationnelle (organigramme) du MEN et des CEIA de façon à ce qu'elle reflète les missions de chaque structure ;

- Le renforcement des fonctions de planification, de budgétisation, du suivi et évaluation du secteur, à travers le développement de mécanismes et d'outils à l'intention du personnel (manuels de procédures, outils de collecte et de base de données, etc.), la mise en place des procédures de préparation des budgets annuels en conformité avec les objectifs et au cadrage de la politique établie ;
- Le renforcement de la gestion des ressources humaines notamment à travers l'assainissement des procédés d'affectation des enseignants et du suivi de ces affectations, la réalisation d'une étude sur le redéploiement du personnel enseignant en vue d'identifier le personnel en surplus dans toutes les administrations, mais aussi dans toutes les écoles, de disposer d'un manuel de procédures qui intègre des critères de redéploiement du niveau central vers les îles, entre les îles et à l'intérieur des îles vers les écoles ;
- L'amélioration de l'encadrement pédagogique à travers l'accompagnement, le suivi, le contrôle et l'évaluation et la disponibilité de moyens financiers pour permettre aux structures chargées de l'encadrement pédagogique de jouer leur rôle ;
- L'amélioration de l'adéquation formation-emploi à travers des mécanismes de régulation de l'insertion professionnelle des diplômés de la formation technique et professionnelle et de l'Université des Comores ;
- Le développement des capacités de gouvernance (gestion, organisation administrative et financière, gestion des ressources humaines, gestion de la vie estudiantine) de l'enseignement supérieur.

9.6. Les orientations en matière de qualité et de pertinence se résument comme suit :

- La normalisation du fonctionnement des écoles, la disponibilité du matériel pédagogique (3 manuels par élève, 3 guides pédagogiques pour les enseignants) et le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité (visites des conseillers pédagogiques, mesures de remédiation, etc.) et l'organisation des concours généraux d'orientation et de reclassement pour les élèves du lycée et collègue ;
- La gestion maîtrisée des flux d'élèves entrant dans le secondaire second cycle constitue un axe important de cette politique qui privilégie la qualité et la pertinence des apprentissages au lieu de l'accueil massif des élèves ;
- L'amélioration de la qualité à travers l'harmonisation des programmes scolaires en termes de compétences, le renforcement de l'encadrement pédagogique, la disponibilité des livres et des manuels gratuits pour tous les élèves et de guides pour les enseignants et le suivi de la présence des enseignants ;
- Le renforcement des capacités des enseignants en vue d'instaurer l'enseignement obligatoire des trois langues (français, anglais et arabe) et d'un certificat d'aptitude dès le préscolaire jusqu'au lycée ;

- L'amélioration du service hebdomadaire effectif des enseignants par la mise en place des directives administratives de gestion des emplois du temps mais aussi par l'introduction de la bivalence dans le profil des nouveaux enseignants ;
- La réduction des redoublements à travers l'instauration d'un suivi rapproché des résultats des élèves en cours d'année, un système de travaux dirigés et le repérage des situations de décrochage par les enseignants ;
- La mise en place d'une politique d'orientation scolaire au niveau des collèges vers la Formation Technique et Professionnelle (FTP) et vers les filières scientifiques dans les lycées spécialisées qui seront construites, équipés en laboratoire, salles d'expérimentation, bibliothèques, etc. ;
- La mise en place des dispositifs de certification et des passerelles entre les différents dispositifs de l'enseignement (secondaire second cycle général, secondaire second cycle technique et professionnel et formation du supérieur) ;
- La réorganisation et le renforcement de la recherche scientifique à travers l'équipement approprié des laboratoires de recherches, l'organisation des équipes de recherche, et la formation des chercheurs au niveau du CNDRS, de l'Université et des différentes structures en charge de la recherche, ou la création d'autres instituts thématiques de recherche (politique, social, géopolitique...);
- L'étude et le développement des mécanismes de financement innovant en faveur de la qualité de l'éducation, mais aussi des financements durables pour l'éducation en mettant en place une fiscalité progressive qui favoriserait les familles, surtout les plus pauvres, ou les établissements scolaires engagés dans une démarche de qualité (notamment l'école primaire d'excellence) et d'équité ou d'éducation inclusive.

9.7. Les orientations en matière d'accès et d'équité se résument comme suit :

- L'implantation systématique de classes ECR dans toutes les écoles primaires qui disposent d'enseignants ou de classes sous utilisés (REM inférieur à 40) ;
- La sensibilisation des communautés et des autorités sur l'importance du développement des capacités cognitives des jeunes enfants en vue d'améliorer le pilotage du préscolaire par les services des gouverneurs et le suivi par les parents ;
- La mise en place de l'approche communautaire pour favoriser l'institutionnalisation des écoles coraniques et la combinaison des efforts pour atteindre les groupes les plus vulnérables ;
- La scolarisation de tous les enfants de 6 ans en première année du primaire dès la rentrée scolaire dans la même période et l'évolution vers l'objectif de l'accès universel en CM2 (74% de taux d'achèvement en 2020) ;

- L'élargissement de l'accueil au niveau du premier cycle du secondaire pour l'inscription d'une grande majorité des enfants qui ont achevé le primaire (90% en 2020) dans des collèges ;
- Le développement de la formation professionnelle qui est aussi un axe important de cette stratégie pour des raisons liées à la nécessité de disposer d'une main d'œuvre qualifiée capable d'accompagner l'émergence économique de l'Union des Comores à long terme ;
- La mise en place des préalables nécessaires pour une orientation forte vers les études scientifiques (45% des étudiants de l'université des Comores en 2026 au lieu de 15% en 2015) et la professionnalisation des filières dites générales (Economie, Droit, Lettres et Sciences Humaines) qui accueillent aujourd'hui la grande majorité des étudiants ;
- La mise en place d'une politique destinée à réduire l'analphabétisme dans le pays.

10 Alignement entre le PTSE, Objectifs GPE et le Projet

10.1. Le projet proposé au financement du PME est tiré du Plan d'Actions Triennal Budgétisé qui soutient le PTSE et lui sert de cadre opérationnel. Le tableau ci-dessous décrit l'alignement du projet aux objectifs du PTSE et du GPE.

Tableau 4. PTSE et Projet

| Objectif PTSE | Objectifs projet GPE | Composantes du projet GPE | Alignement objectifs GPE |
|--|--|--|--|
| Promouvoir l'accès équitable à une éducation et un enseignement propice à l'épanouissement du capital humain et à la promotion des valeurs nationales et la promotion scientifique | Contribuer à l'amélioration des acquis des apprentissages et au développement des compétences en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un futur plan d'Education à long terme | (1) La création de conditions minimales en vue du développement futur et la mise en œuvre du plan d'éducation à long terme | Des systèmes éducatifs efficaces et efficients offrant des services d'éducation équitables et de qualité pour tous |
| | | (2) L'amélioration des résultats d'apprentissage des élèves avec un accent particulier sur l'équité | Des résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité |
| | | (3) L'accroissement de l'accès et l'amélioration de l'équité à l'école primaire | Renforcement de l'équité de l'égalité des sexes et de l'inclusion en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés notamment en raison de leur sexe, leur handicap, leur appartenance ethnique ou parce qu'ils se trouvent dans une situation de conflit ou de fragilité |
| | | (4) Assurer une meilleure gestion et suivi des résultats du projet et atténuer les risques de mise en œuvre | |

11 Théorie du changement

| Théorie du changement du projet | |
|---------------------------------|--|
| IMPACT | Les acteurs à la base appuient et accompagnent les améliorations pédagogiques et administratives |
| OUTCOME TO IMPACT | La communauté éducative à la base (Directeurs d'Ecoles, Conseil d'écoles et CIPR) est capacitée et il en découle un meilleur fonctionnement et une meilleure gestion de l'école |
| OUTPUT TO OUTCOME | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;"> <p><u>Si</u> le rôle des conseils d'école est renforcé ; <u>Si</u> l'exploitation des données au niveau des écoles est renforcée pour assurer la bonne gestion de l'éducation sur la base des décisions informées, <u>Alors</u> : les normes pédagogiques et administratives seront appliquées pour un meilleur fonctionnement des écoles.</p> </div> <div style="width: 30%;"> <p><u>Si</u> le soutien pédagogique est renforcé et la disponibilité de matériel didactique améliorée, <u>Alors</u> : les intrants pédagogiques permettront d'améliorer l'environnement des apprentissages pour de meilleurs résultats scolaires.</p> </div> <div style="width: 30%;"> <p><u>Si</u> les entrées tardives et notamment des filles dans les zones ciblées sont réduites ; <u>Si</u> la prise en charge des enfants en situation de handicap est améliorée, <u>Alors</u> : des changements comportementaux seront notés au niveau de la population et de la communauté éducative pour la scolarisation et le maintien à l'école des enfants vulnérables.</p> </div> </div> |
| STRATEGIES | Les activités retenues pour le projet participent à poser les bases d'un système de gestion centrale et décentralisée pérenne (conseils d'écoles et projets écoles, formation à l'analyse et l'utilisation des données, cellule de suivi du Plan sectoriel, système de gestion comptable, formation et suivi pédagogiques, manuels, éducation inclusive). |

12 Description du projet soumis au GPE

12.1 Critères de choix des Activités du projet

12.1.1 Le choix des composantes est basé sur ceux du PTSE et les contenus y afférents. Les arrangements de mise en œuvre sont conformes aux responsabilités institutionnelles des structures concernées. Les activités retenues sont celles qui sont indispensables à la résolution de certains problèmes identifiés dans le diagnostic du PTSE. Les critères de sélection des activités sont les suivants : (a) Cohérence avec le diagnostic du système et les axes prioritaires du PTSE ; (b) Simplicité et exécution possible en trois ans avec des impacts significatifs et manifestes ; (c) Modalités de mise en œuvre simples, réalistes et éprouvées ; (d) Diminution des risques techniques et fiduciaires ; (e) Activités centrées

sur l'enseignement primaire ; (f) Le renforcement des capacités à la base ; (g) La promotion de l'équité de l'apprentissage.

12.2 Impacts socio-économiques du Projet

- Environ 98 000 élèves de l'enseignement primaire public étudieront dans de meilleures conditions d'apprentissage grâce à : (a) La fourniture de 195.737 livres élèves et guides du maître et livrets d'évaluation est prévue.
- Au moins 1110 membres de conseils d'écoles bénéficieront de capacitation à travers les projets d'école et la composante sur l'inclusion.
- Les transporteurs locaux à travers des contrats avec les imprimeurs bénéficieront de rémunérations pour services rendus et pourraient même créer des emplois temporaires.
- Les filles de l'île de Mohéli bénéficieront chaque année de kits sanitaires.
- Au moins DEU 450.000 seront injectés dans l'économie locale et rurale à travers les projets d'école et les subventions pour suivi pédagogique.
- Au moins 240 Enfants vivant avec un Handicap (EVH) bénéficieront d'une éducation inclusive durant la phase pilote.

13 Risques et mesures d'atténuation

Tableau 5 Risques et mesures d'atténuation

| Risques en dehors du Projet | Mesures d'atténuation du risque |
|--|--|
| <p>Risques macroéconomiques et fiduciaires</p> | <p>Les réformes budgétaires et financières envisagées dans la politique économique du Gouvernement pourraient atténuer les risques qui pourraient affecter le fonctionnement du système éducatif.</p> |
| <p>Risque de catastrophe naturelle L'Union est exposée en permanence à des risques naturels d'ordre hydrométéorologique (cyclones, inondations, tsunamis), géophysique (éruptions volcaniques séismes glissements de terrain), biologique (épidémies de choléra, dengue chikungunya, etc.) et technologique (fuites toxiques etc.).</p> | <p>Le Gouvernement avec l'aide des PTFs est en train de finaliser son plan de contingence National ainsi que des plans de réponses sectoriels. En outre l'UNICEF a une politique d'actions urgentes et de soutien en cas de crise et de situations post-conflit ou de fragilité d'un pays sur la base de ses « Principaux Engagements pour les Enfants dans l'Action Humanitaire » qui comprend : (i) la poursuite de l'assistance aux populations vulnérables y compris leur réintégration ; (ii) la reconstruction et la restauration des biens physiques ; (iii) le traitement des impacts sociaux résultant de crises ; (iv) le traitement</p> |

| | |
|--|--|
| | des calamités naturelles, des famines, sècheresses, inondations, etc. |
| Risques majeurs au niveau du projet | Mesures d'atténuation du risque |
| 1. Les Conseils d'Ecoles cible seront surchargés et pourraient ne pas remplir leurs responsabilités. | 1.1 Le diagnostic des CE prévu dans le projet permettra d'apporter des mesures correctives qui seront couplées avec des formations et de l'accompagnement de proximité par les Inspecteurs de l'Education et les Conseillers pédagogiques y compris pour les projets d'écoles. |
| 2. Mauvaise gestion des subventions pour les projets d'écoles et le suivi pédagogique par les CE. | 2.1 Analyse et évaluation en début de projet de toutes les tâches et arrangements préalables et nécessaires ; 2.2 Développement d'un manuel de procédures techniques comptables et financiers et des guides et formation des acteurs pour le lancement proprement dit des activités ; 2.3 Suivi mensuel de près dès la première année du projet pour identifier à temps et donc endiguer les éventuels effets imprévus lors de la mise en œuvre des activités ; 2.4 La gestion déléguée du projet à l'UNICEF minimise les risques fiduciaires ; 2.5 L'UNICEF a une riche expérience d'appui aux communautés et structures à la base dans plusieurs domaines de développement économique. |
| 3. Manque de préparation suffisante en amont des interventions du projet. | 3.1 La sélection et la liste des écoles pilotes pour les projets d'écoles et les écoles inclusives seront déterminées et publiées avant la mise en vigueur du Projet PME ; 3.2 La commande des manuels n'attendra pas la mise en œuvre. Elle sera faite avant et la signature des contrats n'aura lieu qu'après la notification formelle de la disponibilité des ressources par le PME ; 3.3 Les colisages des livres se feront par école et les imprimeurs sont responsables de leur acheminement jusqu' à l'école. |

| Autres risques | Mesures d'atténuation du risque |
|--|---|
| 4. Faible coordination entre le MEN et les CEIA, ou avec l'agence de coordination, l'agent partenaire et les autres partenaires du GLPE. | 4.1 Réunions mensuelles la première année du projet ; 4.2 Missions conjointes ; 4.3 Rapport d'évaluation annuelle commun ; 4.4 L'Agence de coordination (Ambassade de France) joue son rôle de facilitation. |

14 Pérennisation

14.1. Subventions : Le projet prévoit deux types de subventions relatives aux 50 projets d'écoles pilotes de qualité et au suivi pédagogique des enseignants à défaut de transfert directs réels des budgets centraux, décentralisés ou déconcentrés aux écoles et d'absence de moyens de déplacement conventionnels pour l'encadrement pédagogique. L'objectif principal de ces deux types expérimentaux de subventions est d'abord de parer au plus urgent compte tenu de l'état de dénuement pédagogique des écoles et de l'absence d'un encadrement régulier des enseignants. Il y a deux genres de pérennisation qui sont techniques et financiers.

14.2. Sur le plan technique le projet prévoit des manuels de procédures techniques financiers et comptables, ainsi que des guides pour les 50 CE, les 54 Conseillers Pédagogiques (CP) et les 28 Inspecteurs de l'Education (IP) y compris les modalités d'exécution. L'IGEN sera formée à l'élaboration à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets qui seraient soumis. Les CP et les IP seront aussi formés à l'accompagnement le suivi des CE dans la gestion des projets d'écoles et du suivi pédagogique des enseignants. Donc les capacités techniques des différents acteurs au même titre que les outils et instruments développés pourraient être utilisés par d'autres CE. Le développement des capacités d'utilisation des statistiques cherche à favoriser des décisions informées de gestion en éducation à la base. Au moins des décisions seraient prises en accord avec les CE sans attendre des directives des CEIA et du MEN. La gestion serait pérenne à la base.

14.3. Le financement pourrait être pérennisé de différentes manières : (a) Le modèle pourrait être adopté par d'autres PTFs conformément au PTSE ; (b) La diaspora pourrait réajuster son soutien sur la base de projets d'écoles de qualité avec des résultats durables ; (c) Les communautés à la base pourraient prendre des initiatives similaires.

14.4. Collecte et saisie des données : La collecte et saisie des données est essentielle pour une gestion efficace du système de l'éducation. A long terme elle ne peut pas dépendre du financement extérieur des bailleurs. L'intervention de ce projet prévoit le renforcement de l'utilisation des statistiques pour 2019 - 2020. Ce sera une continuation de l'appui de l'UNICEF dans ce domaine et qui a couvert les années 2014 et

2015, suivi par l'appui de l'Union Européenne à travers le PRePEEC entre 2016 et 2017. Le projet GPE courant va prendre en charge l'année 2018. Il est anticipé qu'un autre partenaire dans le cadre du PTSE prendrait la relève en 2020. Cependant pour assurer la pérennité de la production et de l'analyse des statistiques le GLPE et le Ministère ont ouvert des discussions sur des réformes politiques consistant à produire et faire valider par les acteurs principaux de l'éducation d'une politique sur le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) de l'école au niveau central. Dans ce cadre le Gouvernement prévoit de créer une ligne budgétaire spécifique dédiée à la collecte et production des statistiques dès 2018. Cette ligne commencera à être alimentée en 2020.

15 Environnement et Garanties sociales

15.1. Ce projet n'entraîne pas des impacts sociaux et environnementaux négatifs qui seraient associés à ses activités. Il n'engendre pas de déplacement de populations et ne comporte pas de constructions de nouvelles classes ou écoles.

16 Objectif de Développement du Projet

16.1 Objectif général

16.1.1 L'objectif principal est de capaciter les acteurs à la base pour qu'ils soient en mesure d'impulser, d'appuyer, d'accompagner et de suivre les améliorations pédagogiques, administratives et fiduciaires indispensables à la préparation du futur plan sectoriel de l'éducation à long terme.

16.1.2 Le projet (DEU 2.3 millions pour trois ans) n'a pas l'ambition d'améliorer de façon significative les principaux indicateurs de résultat du système éducatif mais plutôt de mettre en place les prérequis (outils, procédures, capacités) et d'identifier les stratégies efficaces qui seront ensuite déployées à l'échelle du système. La mise en place progressive de mesures qui visent l'amélioration des capacités de gestion, de suivi et de pilotage est préconisée dans une perspective de normalisation de la gestion administrative et pédagogique.

16.1.3 Il contribue à créer des bases dans la perspective des objectifs du PTSE qui sont : (i) Développer la couverture préscolaire, progresser vers l'achèvement universel dans l'enseignement primaire d'ici 2020, (ii) Accroître le taux de réussite et réguler le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire (général et professionnel) ; (iii) Réduire les redoublements de 17% en 2015 à 12.3% en 2020. Au primaire, la stratégie cible l'accueil de tous les enfants de 6 ans en première année du primaire dès 2019 et l'accès universel en CM2 (taux d'achèvement primaire 100% en 2026).

16.1.4 Le Projet de Transition de l'Education en Union des Comores (PTEUC) s'inscrit dans le cadre du Plan de Transition du Secteur de l'Education (PTSE), élaboré pour la période 2018-2020 et visant à mettre en place les fondamentaux de gestion du secteur de l'éducation, dans la perspective d'une stratégie de développement à long terme. Le projet combine des interventions à l'échelle nationale (manuels, appui au système d'information, distribution de répertoires de textes sur la gestion pédagogique et administrative, amélioration de la gestion comptable au niveau du MEN, suivi et évaluation du PTSE et du Projet GPE) avec des innovations testées sur un échantillon d'établissements (mise en place de projets d'école) ou sur une zone géographique notamment l'île de Mohéli.

16.1.5. Le tableau suivant illustre la progression attendue dans le cadre logique des résultats du projet.

Tableau 6 : Cadre Logique des résultats

| Indicateurs Output | Indicateurs Outcome | Cibles | | | Moyens de Vérification | | | |
|--|--|---------|---|---|--|--|-------|---|
| | | Année 1 | Année 2 | Année 3 | | | | |
| Composante I. Gouvernance et Pilotage | | | | | | | | |
| 1 | 1.1 Les projets d'écoles sont mis en place | 1.1.1 | Les 50 CE sont opérationnelles et appuient la gestion des écoles et accompagnent les enseignants et les élèves ; | 250 membres des CE formés | Minimum 15 projets d'écoles | 35 projets d'écoles | 1.1.1 | Rapports CE et rapports des directeurs d'école ; |
| | | 1.1.2 | Les scores moyens aux tests d'apprentissage en Français et mathématiques de type PASEC dans les 50 écoles pilotes augmentent de 15 points ; | - | - | +15 | 1.1.2 | Rapport de l'évaluation PASEC ; Résultats des tests d'apprentissage ; |
| | | 1.1.3 | Le taux de rétention s'améliore de 6 points ; | +1 | +2 | +3 | 1.1.3 | Annuaire statistiques et rapport CIPR ; |
| | | 1.1.4 | Le taux de redoublement est réduit de 5 points dans les zones ciblées ; | -1 | -2 | -2 | 1.1.4 | Annuaire statistiques et rapport CIPR ; |
| | | 1.1.5 | Les normes pédagogiques et administratives sont appliquées dans toutes les écoles ; | Normes distribuées et expliquées dans toutes les écoles | Application initiale des Normes dans toutes les écoles | Application consolidée des normes dans toutes les écoles | 1.1.5 | Rapport CIPR ; |
| | | 1.1.6 | Un tableau de bord est élaboré au niveau de chaque CIPR et chaque année ; | Tableau de bord élaboré au niveau de chaque CIPR | Tableau de bord élaboré au niveau de chaque CIPR | Tableau de bord élaboré au niveau de chaque CIPR | 1.1.6 | Rapport CIPR ; |

| | | | | | | | | |
|------------------------------|---|----------------|--|---|--|--|----------------|---|
| | | 1.1.7 | Les statistiques pour 2019 sont saisies. | - | Annuaire statistique | - | 1.1.7 | Annuaire statistique. |
| | 1.2 Le système de gestion comptable est amélioré | 1.2 | Les résultats de contrôle interne dans les DAF sont améliorés. | Le nouveau système de gestion comptable et financière est opérationnel et initialement appliqué dans les quatre DAF | L'application est consolidée dans les quatre DAF | Progrès significatifs en gestion comptable et financière | 1.2.1 1.2.2 | Rapport UNICEF sur la gestion du Projet GPE ; Rapport d'audit indépendant. |
| | 1.3 Le GLPE fonctionne | 1.3.1 1.3.2 | Nombre de réunions trimestrielles ; Les revues annuelles sont organisées. | 2 réunions trimestrielles 1 revue annuelle | 4 réunions trimestrielles 1 revue annuelle | 4 réunions trimestrielles 1 revue annuelle | 1.3.1 1.3.2 | Rapports d'Activités du GLPE ; Rapport de revue annuelle. |
| Composante II Qualité | | | | | | | | |
| 2 | 2.1 La formation continue des enseignants est effective | 2.1.1 | Les 4.300 enseignants font une bonne utilisation des livrets en éveil. | - | 4.300 enseignants formés | - | 2.1.1 | Rapport Directeur IP et CPs. |
| | 2.2 Au total 195.737 livres élèves et guides du maître et livrets sont dans les classes | 2.2.1 | Le ratio livres/ élève est d'un à un en Français, mathématique, et en éveil. | 4.600 guides du maître et 337 livrets d'évaluation | 190.800 articles (185.000 manuels et 5.800 guides) | - | 2.2.1 | Rapport Directeur d'écoles. |

| Composante III. Equité | | | | | | | |
|---|---|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|--|
| 3 | 3.1 Les actions de terrain avec les CE et les appuis aux 2500 élèves en kits scolaires et 800 filles en kits sanitaires dans l'île de Mohéli sont réalisées | 3.1.1 L'absentéisme des filles est réduit ; | X1<X | X2<X1 | X3<X2 | 3.1.1 Rapport Directeurs Ecoles + enquête indépendante mobilisation sociale et soutien à la demande ; | |
| | | 3.1.2 La rétention des filles s'est améliorée dans les zones ciblées. | X1>X | X2>X1 | X3>X2 | 3.1.2 Rapport Directeurs Ecoles + enquête indépendante mobilisation sociale et soutien à la demande. | |
| | 3.2 Le programme de soutien aux 240 EVH est mis en en place | 3.2.1 Taux de fréquentions des EVH égal à celui des autres élèves. | Taux EVH<Taux d'autres élèves | Taux EVH<Taux d'autres élèves | Taux EVH=Taux d'autres élèves | 3.2.1 Rapport Directeurs écoles et évaluation d'impact. | |
| Composante IV. Gestion du Projet | | | | | | | |
| 4 | 4.1 L'Agent partenaire gère le projet et capacite le MEN | 4.1.1 Les visites de terrain trimestrielles sont effectuées en commun ; | 2 visites de terrain | 4 visites de terrain | 4 visites de terrain | 4.1.1 Rapports MEN/UNICEF ; | |
| | | 4.1.2 Des réunions techniques de planification, de préparation des dossiers techniques et fiduciaires sont organisées au moins une fois tous les trois mois avec les structures centrales ou déconcentrées ainsi qu'avec les prestataires de service. | 2 réunions | 4 réunions | 4 réunions | 4.1.2 Rapport MEN/UNICEF plus compte rendu des rencontres. | |

16.2 Les Composantes du Projet

Composante I. Gouvernance et Pilotage (DEU1.024.886 - 44,6%)

16.2.1. Selon le PTSE, les insuffisances constatées en termes d'accès et de qualité sont en grande partie le reflet d'un certain nombre d'anomalies et de dysfonctionnements du système qui n'a pas tenu compte des réalités locales au niveau du fonctionnement des administrations, mais également au niveau de la capacité, de l'organisation et du fonctionnement à la fois des institutions et des individus en charge de la gestion du système éducatif. Les rôles, les missions et les responsabilités des différents acteurs du secteur de l'éducation (Ecoles, Communes et Société Civile, CEIA, MEN) ne sont pas clairement précisés. Les textes d'application (décrets, arrêtés, cadre organique) qui aideraient à fixer les mandats et attributions des directions techniques, n'ont pas encore entièrement été appliqués.

16.2.2 Cette Composante vise à contribuer à la création de conditions minimales de capacitation en vue du développement futur et la mise en œuvre d'un plan d'éducation à long terme sur la base de leçons apprises de la base au niveau central. Elle comprend trois sous composantes.

Sous composante I : Construction des capacités de gouvernance au niveau de la base dans 50 écoles. (DEU 739.715)

Contexte

16.2.3 Un développement effectif de l'éducation aux Comores nécessite la mise en place progressive de mesures qui visent l'amélioration des capacités de gestion, de suivi et de pilotage à tous les niveaux et essentiellement au niveau de la base. Ceci passera par la clarification des missions, rôles et responsabilités à chaque niveau. Le but de cette approche est d'améliorer l'efficacité du travail des écoles par une meilleure rigueur de leur gestion. Les municipalités récemment créées sont en train de s'organiser et ne sont pas encore fonctionnelles. Assurer leur opérationnalité va au-delà des prorogatives du MEN et du projet GPE qui n'est que de trois ans et avec un financement limité. En conséquence, les municipalités ne sont pas considérées à ce stade comme unités d'exécution potentielles dans la mise en œuvre du projet GPE. Elles pourront plus tard une fois établies et fonctionnelles s'approprier les instruments et approches développés sur la base de leurs prérogatives.

Objectif

16.2.4 Les dysfonctionnements du système éducatif Comorien nécessitent des normalisations pédagogiques et de gestion administrative qui seront mises en œuvre à

titre expérimental dans environ 15% des écoles primaires publiques de l'UNION. Cette sous-composante cherche à renforcer le rôle et les capacités des Conseils d'écoles (CE) en concordance avec les lois et décrets en vigueur, des communautés, des CIPR et des Commissariats à l'Éducation qui seront impliqués dans la mise en œuvre expérimentale des 50 projets d'écoles. Il est anticipé dans ces 50 écoles qu'au moins : (a) 12.000 élèves, 300 enseignants et 750 membres de CE bénéficieront des activités expérimentales ; (b) les scores moyens aux tests d'apprentissage en Français et mathématiques de type PASEC augmentent de 15 points ; (c) une réduction de 5 points du taux de redoublement ; (d) Une amélioration du taux de rétention de 6 points ; (e) Le respect de l'âge d'entrée à l'école - proportion des nouveaux entrants; (f) La réduction de l'absentéisme des enseignants et des élèves ; (g) Le respect du temps scolaire officiel ; (h) Un suivi rapproché durant la mise en œuvre des projets d'écoles. Chaque projet d'école fera l'objet d'une supervision au moins une fois par trimestre à l'occasion des visites d'écoles des IP ou CP.

16.2.5 Les réalisations de cette sous-composante seront mesurées à travers : (a) L'élaboration, puis la mise à disposition dans toutes les écoles primaires et les communes et CEIA de documents précisant les normes de fonctionnement des écoles ; (b) L'élaboration, puis la mise à disposition de tous les acteurs de textes clarifiant les responsabilités respectives des directeurs d'écoles, des conseils d'école, des communes, CIPR et les 3 CEIA en matière de gestion de l'enseignement primaire ; (c) La publication annuelle des tableaux de bord de gestion pour l'ensemble des CIPR; (d) La confection de tableaux de bord de gestion pour un échantillon de 50 écoles ; (e) L'expérimentation de dispositifs de soutien aux élèves en difficulté ; (f) L'encadrement des décisions de redoublement (textes règlementaires, actions de sensibilisation) ; (g) L'élaboration d'un guide pour la mise en œuvre de projets d'écoles sur la base des normes instituées (préparation, exécution et suivi-évaluation) ; (h) L'expérimentation (suivi-évaluation) d'une démarche de projet d'écoles dans 50 écoles ; (i) Le développement de guides de bonne pratique des projets écoles pour les CEIA en vue d'une mise à l'échelle.

Description

16.2.6 Selon les informations partagées lors des consultations sur l'élaboration du projet, il existe à l'Union des Comores 337 écoles primaires publiques. Il sera difficile de couvrir toutes ces écoles à travers le projet GPE. L'option est de passer par une phase pilote dans 50 écoles publics permettant ainsi aux autres partenaires d'en tirer les leçons en vue d'intervenir dans un plus grand nombre d'écoles d'ici la fin du PTSE. L'approche des projets d'écoles permet aux écoles de mettre en œuvre les mesures de normalisation des gestions pédagogique et administrative prévues dans le PTSE ; de développer des projets qui correspondent à leurs besoins réels et dont certaines actions pourront être mises en œuvre avec les subventions du projet GPE sur la base de priorités clairement identifiées ;

aussi bien qu'avec les financements d'autres partenaires. L'appui envisagé par d'autres partenaires dans la mise en œuvre de plans d'actions : « qualité dans les établissements » pourrait être un véhicule de consolidation des projets écoles.

Mise en œuvre

16.2.7 L'option stratégique est de mener l'expérimentation dans (i) les écoles primaires disposant de potentialité de succès ainsi que (ii) les écoles les moins bien loties. Ceci permettra de disposer, plus tard, d'un modèle qui pourrait être mis à l'échelle ou ajusté à d'autres écoles et permettra d'évaluer et comparer le retour d'investissement dans les écoles les mieux et les moins bien loties.

16.2.8 Les Critères de sélection des écoles seront appliqués en Février 2018 afin de disposer d'une liste définitive d'écolés pilote après une visite de terrain de confirmation. Le comité de sélection sera présidé par le SG du MEN et comprendra le Directeur Général de la Politique et des Programmes d'Enseignement (DGPPE) ; le Doyen de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) ; le Directeur Général de la Planification de l'Education, des Etudes et des Projets (DGPEP) et les trois Secrétaires Généraux des trois îles. Le rapport du comité de sélection sera soumis au GLPE pour validation au plus tard 20 jours après que la requête de financement soit soumise officiellement au GPE. La liste des CE et écoles d'expérimentation sera publiées par l'IGEN au niveau central et dans chaque île. Les 50 CE auront la responsabilité de la gestion technique et fiduciaire des projets d'écoles. Les résultats annuels de l'impact des projets d'écoles seront aussi publiés et partagés avec la société civile en vue des leçons apprises et dans une perspective de pérennité. Ils pourraient être aussi utilisés pour les journées pédagogiques.

16.2.9 Soixante écoles constitueront la liste de base et cinquante écoles seront retenues, dont les 25 meilleurs et les 25 les plus faibles par rapport aux critères définis. Les dix autres écoles restantes (5 + 5) seront en une liste d'attente qui pourrait être utilisée en cas de nécessité après les visites de terrain. Les dix écoles qui ne seront pas retenus serviront comme écoles témoins. Toutes les écoles seront classées par île et par municipalité sur la base de leur score. Elles sont géographiquement réparties proportionnellement au nombre d'écoles primaires publiques de chaque île et au prorata des écoles par communes dans chaque île. Le score maximal sera de 110 points. C'est-à-dire 10 points par critère des environnements pédagogique et physique. L'environnement de gestion fera l'objet de visite de terrain (30 points).⁴ La notation est basée sur Zéro ou 10 points. Le classement final sera fait sur la base des notes cumulées.

La Répartition géographique se présenterait comme suit :

Tableau 7 : répartition géographique des écoles primaires

| | Ecoles primaires publiques totales | Répartition des écoles par île | Echantillon final des écoles pilote |
|---------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Grande Comore | 195 | 35 | 29 |
| Mohéli | 22 | 4 | 3 |
| Anjouan | 120 | 21 | 18 |
| Comores | 337 | 60 | 50 |

Tableau 8 : Répartition des écoles par municipalités

| CIPR | Communes | Total des Ecoles | Répartition de l'échantillon | Répartition de l'école à retenir |
|----------|------------------|------------------|------------------------------|----------------------------------|
| MORONI | MORONI | 8 | 1 | 1 |
| | BAMBAO YADJOU | 3 | 1 | 0 |
| BAMBAO | BAMBAO YAHARI | 8 | 1 | 1 |
| | BAMBAO YAMBOINI | 6 | 1 | 1 |
| HAMBU | TSINIMOIPANGUA | 5 | 1 | 1 |
| | DJOU MOIPANGUA | 5 | 1 | 1 |
| DEMBENI | NGOUENGOE | 10 | 2 | 1 |
| OUZIWANI | NIOUMANGAMA | 6 | 1 | 1 |
| FUMBOUNI | ITSAHIDI | 11 | 2 | 2 |
| | DOMBA | 5 | 1 | 1 |
| PIMBA | PIMBA | 9 | 2 | 1 |
| WASHILI | OICHILI YADJOU | 10 | 2 | 1 |
| | OICHILI YAMBOINI | 6 | 1 | 1 |
| DIMANI | DIMANI | 12 | 2 | 2 |
| HAMAHAME | NYUMA MSIRU | 8 | 1 | 1 |
| | NYUMA MRO | 8 | 1 | 1 |
| MBOINKOU | MBOINKOU | 7 | 1 | 1 |

⁴ Pour certains des critères retenus, les informations ne sont pas disponibles dans l'annuaire statistique. Ces critères seront renseignés par déclaratif et ensuite vérifiés sur le terrain.

| CIPR | Communes | Total des Ecoles | Répartition de l'échantillon | Répartition de l'école à retenir |
|-----------------------|------------------------------|------------------|------------------------------|----------------------------------|
| CEMBENOI | CEMBENOI LAC SALE | 4 | 1 | 1 |
| | CEMBENOI SADA DJOULAMLIMA | 3 | 1 | 0 |
| MITSAMIHULI | MITSMIHOULI | 7 | 1 | 1 |
| | NYUMA KOMO | 6 | 1 | 1 |
| MBOUDE | NYUMAMRO KIBLANI | 8 | 1 | 1 |
| | NYUMAMRO SOUHEILI | 9 | 2 | 1 |
| ITSANDRA II | HAMANVOU | 8 | 1 | 1 |
| | MBADANI | 6 | 1 | 1 |
| ITSANDRA I | MBANGAANI | 8 | 1 | 1 |
| | DJOUMOICHONGO | 5 | 1 | 1 |
| | ISAHARI | 4 | 1 | 1 |
| Gde Comores (16 CIPR) | 28 COMMUNES | 195 | 35 | 29 |
| DEWA MOIMBASSA | FOMBONI | 3 | 1 | 0 |
| | MOILI MDJINI | 3 | 1 | 0 |
| | MOIMBASSA | 3 | 1 | 0 |
| MLEDJELE | MOIMBAO | 5 | 1 | 1 |
| | MLEDJELE | 2 | 0 | 0 |
| DJANDO | DJANDO | 6 | 1 | 1 |
| Mohéli (3 CIPR) | 6 COMMUNES | 22 | 4 | 3 |
| MUTSAMUDU | MUTSAMUDU | 9 | 2 | 1 |
| | MIRONTSY | 3 | 1 | 0 |
| BANDANI | BANDRANI YA CHIRONKAMBA | 7 | 1 | 1 |
| | BANDRANI YA MTSANGANI | 3 | 1 | 0 |
| OUANI | OUANI | 13 | 2 | 2 |
| | BAZIMINI | 6 | 1 | 1 |
| BAMBAO MTRUNI | BAMBAO MTROUNI | 6 | 1 | 1 |
| | DOMONI | 7 | 1 | 1 |
| DOMONI | NGANZALE | 5 | 1 | 1 |
| | KONI | 5 | 1 | 1 |
| | BAMBAO MTSANGA | 4 | 1 | 1 |
| | DJIMLIME | 3 | 1 | 0 |
| | ADDA | 6 | 1 | 1 |
| NYUMAKELE 1 | MREMANI | 6 | 1 | 1 |
| | OUNGOJOU | 4 | 1 | 1 |
| NYUMAKELE 2 | SHAWENI | 3 | 1 | 0 |
| | MRAMANI | 4 | 1 | 1 |
| MOYA | MOYA | 8 | 1 | 1 |
| | VOUANI | 11 | 2 | 2 |
| SIMA | SIMA | 8 | 1 | 1 |

| CIPR | Communes | Total des Ecoles | Répartition de l'échantillon | Répartition de l'école à retenir |
|------------------|----------------|------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Anjouan (9 CIPR) | 20 COMMUNES | 120 | 21 | 18 |
| | | | | |
| TOTAL | Comores | 337 | 60 | 50 |
| | Grande Comores | 195 | 35 | 29 |
| | Mohéli | 22 | 4 | 3 |
| | Anjouan | 120 | 21 | 18 |

Les critères retenus et les simulations effectuées pour tester l'applicabilité des critères donnent les résultats suivant sur la base des statistiques de 2015/2016.

16.2.10 Environnement pédagogique : (a) Au moins 95% des enseignants ont le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou le Diplôme de Formation Supérieure des Instituteurs (DIFOSI) ; (b) Offre d'une continuité éducative de la maternelle au CM2 ; (c) Au moins 75% de taux de réussite à l'entrée en 6ème en 2016 et 2017 ; (d) Pourcentage de redoublement inférieur à 17% sur les deux dernières années. Les simulations ci-après démontrent l'applicabilité de ces critères.

Tableau 9 : Application de critères d'environnement pédagogique

| | Ecoles primaires publiques répondant au critère (a) | Ecoles primaires publiques répondant au critère (b) | Ecoles primaires publiques répondant au critère (c) | Ecoles primaires publiques répondant au critère (d) |
|----------------|--|---|---|---|
| Grande Comores | 136 | 89 | | 82 |
| Mohéli | 11 | 11 | | 1 |
| Anjouan | 10 | 56 | | 26 |
| Comores | 157 | 156 | | 109 |
| Observations | Critère (c) à appliquer sur la base des informations qui seront fournies par le service des examens. | | | |

16.2.11 Les critères retenus et les simulations effectuées pour tester l'applicabilité des critères donnent les résultats suivant sur la base des statistiques de 2015/2016.

16.2.12 Environnement physique : (a) Existence de toilettes avec cabines séparées pour les filles ; (b) Existence d'un point d'eau ; (c) 75% Salles de classe en bon état.

Tableau 10 : Application de critères d'environnement physique

| | Ecoles primaires publiques répondant au critère (a) | Ecoles primaires publiques répondant au critère (b) | Ecoles primaires publiques répondant au critère (c) |
|----------------|---|---|---|
| Grande Comores | 109 | 175 | 69 |
| Mohéli | 17 | 22 | 9 |
| Anjouan | 66 | 108 | 13 |
| Comores | 192 | 309 | 91 |
| Observations | La sélection a été faite uniquement sur les salles de classe avec toiture en bonne état. ⁵ | | |

16.2.13 Environnement de Gestion : Les critères ci-dessous seront appliqués exclusivement aux 50 écoles pressenties sur la base de visites de terrain du comité de sélection et avec l'appui des CIPR concernées. Il s'agit de (a) Existence d'un Conseil d'école ; (b) Preuve de fonctionnement du Conseil d'écoles et du dynamisme de la communauté (nombre de réalisations, nombre de réunions) ; (c) Compte Bancaire du Conseil d'école ou de la communauté.

16.2.14 Il est prévu deux dimensions majeures pour les projets d'écoles. La première est un socle commun de base obligatoire d'amélioration de la gestion pédagogique et administrative. La deuxième dimension concerne des problèmes spécifiques d'enseignement et d'apprentissage qui feront l'objet de projets pédagogique de qualité. Le projet va appuyer :

(a) La normalisation de la gestion pédagogique et administrative au quotidien et dans la durée. Les 50 directeurs des projets d'école seront en première ligne pour l'amélioration de la gestion quotidienne. Ils produiront des rapports trimestriels de mise œuvre avec des propositions de remédiations à être endossées par les CIPR. Il s'agit pour la gestion quotidienne : (i) Le suivi de l'assiduité des enseignants et des élèves ; (ii) Le respect des horaires, des programmes et des progressions officiels ; (iii) Le repérage précoce des élèves en difficulté ; (iv) Les pratiques régulières de la notation et de la correction des cahiers et des devoirs des élèves ; (v) Des normes de gestion consignées dans des guides, par la participation des conseils d'écoles et une présence plus régulière des encadreurs pédagogiques ; (vi) Le repérage des élèves décrocheurs ou en risque de décrochage, sur la base des profils (âge, redoublements antérieurs, ponctualité et assiduité) et des résultats, et les conduites à tenir pour prévenir ces décrochages de façon précoce (relation avec les parents ou la fratrie, soutien, entraide dans la classe, deuxième chance à une composition, l'organisation régulière d'activités de remédiation par les enseignants sous la supervision du directeur d'écoles et de la CIPR) ;

⁵ Les données sont disponibles pour les critères « salles de classe avec murs en bonne état » et « salles de classe avec toiture en bonne état ».

(b) La mise en place effective des normes scolaires. L'IGEN au niveau du MEN en collaboration avec les îles en concertation avec les Commissariats à l'éducation, les CIPR et les conseils d'écoles édicteront des normes à appliquer dans les 50 écoles :

- (i) Le nombre d'élèves par groupe pédagogique pour les zones urbaines et les zones rurales. Ces normes comprendront un nombre minimum d'élèves en dessous duquel l'école devra organiser des classes multigrades et un nombre maximum au-dessus duquel le groupe pédagogique devra être dédoublé chaque fois que les salles physiques et l'affectation d'enseignants le permettent ;
- (ii) La répartition des élèves dans les différents groupes pédagogiques. Cette norme devra imposer aux directeurs de favoriser, chaque fois qu'il est possible, des effectifs limités dans les classes de CP ;
- (iii) L'affectation des enseignants dans les classes. Cette norme devra imposer aux directeurs d'école en accord avec les CEIA et les CIPR de ne pas confier les classes de CP à des enseignants sans expérience ;
- (iv) Les emplois du temps des classes, de façon à garantir que les enseignements dédiés aux apprentissages les plus fondamentaux aient lieu aux moments les plus favorables ; établiront un nouveau modèle standardisé pour les rapports de rentrée et de fin d'année, sous forme de formulaire à remplir. Sur la base des rapports de rentrée normalisés, les écoles et CIPR arrêteront des prévisions à soumettre au CEIA, pour les constructions et les affectations de nouveaux enseignants pour l'année N+1.

16.2.15 Pour permettre une évaluation future de la normalisation de la gestion, un questionnaire sera développé par l'IGEN et la DGPEP pour permettre de collecter la situation de base de chaque école (niveau de qualification de chaque enseignant : type de formation, qualifications liées à la prise en charge des classes ECR, nombre de divisions pédagogiques par niveau, nombre d'élèves par classe, nombre de classes physiques, taille des classes). Ce questionnaire sera renseigné par chaque directeur d'école, validé et/ou complété si nécessaire par la CIPR en amont des projets d'école.

16.2.16 Un suivi des progrès des écoles sera mené par les CIPR la 2ème et 3ème année du projet sur la base d'enquêtes complémentaires : (i) % d'écoles ne pouvant pas délivrer la charge horaire réglementaire en raison d'un manque de salles, d'un manque d'enseignants, etc. ; (ii) % de classes dépourvues de manuels ou de salles de classe dont le tableau est illisible ou hors d'usage, etc.) ; (iii) Nombre d'écoles, de classes, d'enfants dont les résultats à l'examen national sont inférieurs à la moitié, aux deux tiers de la moyenne nationale ; (iv) La généralisation des évaluations bimensuelles standardisées au niveau de chaque CIPR et l'organisation des semaines d'intégration par CIPR pour analyser les résultats des écoles et identifier les priorités de remédiation par école et par niveau et sur cette base préparer des Projets Pédagogiques de qualité sur les enseignements et apprentissage en Français, Mathématiques et Eveil. Les résultats aux différents examens de classe incluant les recommandations de ces évaluations seront diffusés auprès des CE, CIPR, CEIA.

16.2.17 Les projets d'école seront mis en œuvre sur la base d'un manuel de procédures techniques financières et comptables. Les Directeurs d'écoles, CE, CIPR et les CEIA seront formés à l'utilisation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation grâce à une assistance technique de durée moyenne.

16.2.18 L'école a besoin d'un accès simple à des budgets de petits montants lui permettant de faire face à des besoins minimaux. Aujourd'hui, aucun conseil ne reçoit de subvention sur le budget de l'état. Il est prévu dans le PTSE que la Direction des affaires financières (DAF) du MEN travaille de concert avec la direction du budget du Ministère des Finances et du Budget (MEF) pour établir un plan progressif d'extension du nombre de Conseils qui vont bénéficier d'une subvention. En attendant la mise en place des subventions par l'état, le projet va conduire une expérimentation d'allocations de subventions aux écoles afin d'avoir un dispositif qui pourrait être utilisé plus tard.

16.2.19 Les projets d'école, ainsi que leur mise en œuvre seront appuyés dans la mesure où les résultats recherchés seront alignés avec les objectifs du GPE : l'amélioration de l'équité de l'efficacité et de l'apprentissage. Le développement et/ou mise en œuvre des projets d'école utiliseront les compétences qui seront développées dans la sous-composante 2 de la composante Gestion et pilotage ci-dessous. Ils pourront être alimentés par les lacunes observées par les 28 CIPR dans leurs rapports de supervision des écoles et des enseignants, par les conclusions de l'IGEN sur les priorités à observer au niveau de chaque CIPR, par les contraintes majeures de performance de l'école identifiées sur le terrain ; et par les priorités du PTSE. L'objectif final est d'améliorer la capacité de planification anticipative des écoles, les résultats d'apprentissage des élèves, l'inclusion et une meilleure utilisation des ressources pédagogiques humaines, matérielles financières dans un contexte de partage d'information avec les acteurs principaux de l'école.

16.2.20 L'IGEN sera formée à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'impact des projets d'école. Les conseillers pédagogiques (CP) et les inspecteurs pédagogiques (IP) seront aussi formés à l'accompagnement et au suivi des projets d'école. En plus de l'IGEN, l'équipe d'évaluation des interventions sera composée de l'UNICEF et de ses points focaux d'un représentant des syndicats par île et d'un représentant des CE par île. Les projets sélectionnés feront l'objet d'une publication au niveau national et au niveau de chaque île et affichés dans les municipalités et commissariats concernés et partagés avec le GLPE afin de déclencher l'intérêt et la motivation pour d'autres écoles et ou d'autres PTFs.

16.2.21. L'IGEN et les CEIAs fourniront au MEN et à l'UNICEF un rapport annuel conjoint d'exécution sur les résultats techniques atteints sur l'exécution financière et comptable, ainsi que sur les succès, les difficultés et les mesures d'amélioration. L'UNICEF en tant qu'Agent Partenaire procédera à des missions de supervision (une par trimestre la première année et semestrielle à partir de la deuxième année si les conditions sont favorables la première année) avec l'IGEN, le DAF des CEIA de chaque île, le représentant du syndicat des enseignants du primaire dans chaque île et le représentant des CE dans chaque île désignée par le CEIA en consultation avec la CIPR concernée. Les résultats de l'impact des projets d'écoles seront aussi publiés et partagés avec la société civile, les CIPR, les CEIA, le GLPE, qui intégreront les meilleures pratiques des projets d'écoles dans le cadre des activités de formation continue. Toutes ces activités décrites dans ce paragraphe seront supportées par l'Agent Partenaire dans le cadre des coûts de gestion.

Financement

16.2.22 Le Projet GPE en cours d'achèvement va financer les activités relatives à l'identification des écoles expérimentales sur la base des critères décrits plus haut. Le Projet GPE proposé financera les activités suivantes :

(a) Une assistance technique nationale pour 6h/m⁶pour : (i) Effectuer le diagnostic des CE des écoles pilote et proposer un plan d'actions de remédiation à être validé par l'IGEN et la DGPEP et les CEIA et développer des outils de communication et de sensibilisation au profit des CIPR et des directeurs d'écoles pour l'implication des parents et de la communauté dans les Conseils d'écoles ; (ii) Former les CE⁷(5 représentants en moyenne par CE) pour une plus grande implication des parents et de la communauté ; et les CIPR (54 Conseillers pédagogiques et 28 inspecteurs⁸) à la mobilisation, prise d'initiative d'implication de la communauté, guidance, et évaluation des Directeurs d'écoles pour une plus grande implication et responsabilisation des parents dans le suivi de la vie scolaire de leurs enfants dans les classes ; (iii) Compiler sous la supervision du SG du MEN et des CEIA tous les textes régissant les normalisations pédagogiques et administratives, dresser un bilan de mise en œuvre pour toutes les écoles du primaire et les enseignants ; (iv) Assister le SG du MEN et des CEIA dans l'élaboration et la diffusion des textes manquants sur la normalisation des gestions pédagogique et administrative. Le projet GPE financera l'édition des répertoires⁹ des textes portant respectivement sur la normalisation de la gestion pédagogique et la normalisation de la gestion administrative. Environ 1.500 répertoires seront produits pour satisfaire les besoins au niveau national, des CE, CIPR-IP/CP, municipalités, CEIA. Le SG du MEN en assurera la distribution au niveau des CEIA,

⁶ Cout unitaire DEU 3700.

⁷18 membres en moyenne par CE : 23 maximum et 13 minimum selon le Décret N°99 -96/CE daté 29 décembre 1999).

⁸ 3 jours de formation en atelier insulaire coût unitaire h/j DE U34 comme coût paramétrique incluant l'impression.

⁹ CU DEU 3 par répertoire.

Municipalités, CIPR et CE. L'IGEN en relation avec l'UNICEF organisera ces formations et soutiendra le consultant dans des tâches spécifiques définies d'un commun accord.

(b) Une assistance technique internationale¹⁰ pour 10 mois en missions perlées à partir du 2^{ème} semestre de la première année (ceci permettra de coordonner avec le Consultant national). Il/ elle : (i) Développera le manuel de procédures techniques, financières et comptables des projets d'écoles et les modules de formation y afférents ; (ii) Produira les guides d'élaboration, mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets d'écoles ; et développera durant la dernière année un guide de bonne pratique des projets écoles pour les Commissariats en vue d'une mise à l'échelle ; (iii) Elaborera un manuel méthodologique pour chaque niveau de responsabilité impliqué dans les projets d'école : Directeur d'école, CE, CIPR, CEIA (définissant les indicateurs d'impact et de résultats, les indicateurs de processus et comment les calculer et quels sont les données de base nécessaires aux calculs ; et comment interpréter les résultats et rédiger un rapport d'évaluation) ; (iv) Assurera la formation des différents acteurs des projets d'écoles en ateliers locaux¹¹ ; (v) Produira un rapport d'évaluation annuel sur les projets d'école la 2^{ème} et 3^{ème} année du projet. Tous ces manuels et guides feront l'objet d'édition et d'impression.

(c) Il est prévu de financer : (i) Le développement et/ou la mise en œuvre de 50 projets pendant la deuxième et la troisième année.¹² Il est envisagé en moyenne un forfait de DEU 9.500 (après consultation avec certains PTFs de terrain, le MEN et les SG des CEIA) par projet d'école dont la durée de vie ne pourra pas excéder deux ans. Toutes les activités dans le cadre des projets d'écoles devront impérativement être complétés avant juin 2021. Les écoles sont encouragées à mobiliser des financements complémentaires. Les projets pourront être utilisés pour chercher des financements pour leur mise en œuvre auprès d'autres bailleurs, de la diaspora ou de la communauté. Les forfaits pour les écoles seront transférés aux CEIA qui ensuite assurent le transfert aux écoles sélectionnés (voir paragraphe 16.2.21 pour contrôle fiduciaire) ; (ii) Pour faciliter l'encadrement par les inspecteurs et les Conseillers pédagogiques, il est prévu de doter les CP d'une subvention forfaitaire¹³ de déplacement de DEU 60 par mois ; et les IP de DEU 100 par mois couvrant en plus des déplacements, les frais de multiplication et de distribution de documents et de rapport. Les CIPR concernées ouvriront un compte bancaire (s'ils n'en disposent pas) ou sera domicilié la subvention qui sera versée en tranche de 6 mois. Le compte ne sera mouvementé qu'avec une double signature du Secrétaire administratif du CEIA et de l'Inspecteur Régional du CIPR. Chaque CIPR fournira une garantie de remboursement par CEIA en cas de mauvaise utilisation de la subvention. La DAF du CEIA avec l'UNICEF effectueront un contrôle fiduciaire semestriel sanctionné par un rapport

¹⁰ CU DEU 20000 par mois.

¹¹ CU DEU 15 par participant et par jour comprenant déplacement local, rafraichissement et documentation.

¹² La cible minimum est de 15 écoles pour la deuxième année. Les plus d'écoles possibles seront encouragés de commencer leur projet dans la deuxième année pour une mise en œuvre entre septembre 2019 – juin 2020.

¹³ Ces montants sont déterminés sur la base de la même expérience conduite par L'ONG Maecha.

transmis au CEIA avec les mesures à prendre. La subvention fonctionnera comme un fonds de roulement. Après avoir utilisé l'équivalent de 4 mois de subvention, l'Inspecteur régional demandera à l'UNICEF le versement équivalent sur la base de justification : relevés bancaires, reçu des montants remis aux IP et CP, rapports de visite d'écoles, de supervision des enseignants, de l'encadrement des CE contresignés par le Directeur de l'Ecole et les enseignants visités. Le rapport sera adressé au CEIA avec Copie à l'UNICEF et comprendra un plan d'actions en vue des remédiations et corrections à opérer.

Sous-composante 2 : Amélioration de l'utilisation des statistiques (DEU 127.664)

Contexte

16.2.23 Les Comores disposent d'un Système d'Informations pour la Gestion de l'Education (SIGE). Il a été produit dans le cadre du Projet PRePEEC sur financement du 10^{ème} FED de l'Union Européenne. A cet effet, les activités suivantes ont été menées : (i) Production de l'Annuaire des Statistiques Scolaires 2016-2017 ; (ii) Restructuration du dispositif de collecte de l'information et amélioration des approches et instruments ; d'observation et de suivi. ; (iii) Organisation de sessions de formation aux techniques de collecte et de traitement de l'information ; (iv) Publication de tableaux de bord et d'un bulletin périodique d'informations ; (v) Formation des équipes de planification aux systèmes d'indicateurs (type OCDE). Ainsi, le Projet GPE s'inscrit dans cette lignée et cherche à renforcer l'utilisation des statistiques.

Objectif

16.2.24 Le projet cherche à développer une culture commune du pilotage et de gestion sur la base de références et de normes ; et à former les différents acteurs à l'utilisation des données statistiques recueillies pour informer leurs décisions. Il est attendu : (a) La confection de tableaux de bord de gestion pour un échantillon de 50 écoles ; (b) La production régulière de l'annuaire des statistiques scolaires ; (c) Des rapports des CIIPR des 50 écoles sur des décisions à prendre ou des améliorations à apporter et à soumettre au CEIA ; (d) La formation des différents acteurs.

Description

16.2.25 Le projet combine à la fois des interventions au niveau national et local. Sur le plan national, la saisie et le traitement des données prenant ainsi la suite du financement de l'Union Européenne dans l'attente d'une prise en charge progressive de financement à compter de 2021 sur le budget national. Compte tenu de la date probable de la mise en vigueur du Projet GPE proposé, celui qui est cours d'achèvement financera les opérations de statistiques au niveau national en 2018.

Mise en œuvre

16.2.26 La Direction Générale de la Planification de l'Education et des Projets (DGPEP) en collaboration avec la Direction Générale de la Politique et des Programmes (DGPPE) va coordonner cette sous-composante sur la base des outils suivants qui seront développés par un consultant: (a) Des guides d'exploitation des statistiques au niveau de l'école et du CIPR ; (b) Un guide de préparation de tableaux de bord au niveau école et CIPR ; (c) la formation des 50 CE, les IP/CP des CIPR concernées, trois cadres de chaque Commissariat - IGEN, Planification et Examens aux exploitations statistiques et statistiques comparées. Les résultats de ces exploitations statistiques pourraient aider à justifier en amont certains projets d'écoles. Ces résultats au niveau des écoles seront partagés par le Directeur d'école avec les CE et les CIPR pour endossement de décisions de gestion qui ne nécessitent pas l'autorisation préalable de la hiérarchie. Les résultats des statistiques comparées au niveau des CIPR et les propositions de décisions y afférents seront soumises aux Commissaires par l'IGEN de l'île. L'IGEN intégrera dans sa présentation des décisions proposées par des directeurs d'écoles et validées par les CE et qui ont nécessité l'approbation des CIPR. L'IGEN préparera un rapport annuel détaillé qui servira à programmer les formations des enseignants sur la base des meilleures pratiques constatées pour alimenter les journées pédagogiques ainsi que les formations à donner par les CIPR.

16.2.27 La DGPEP sera appuyée par le projet en 2019 dans les domaines suivants : (i) Collecte, saisie, impression dissémination des statistiques ; (ii) Production de documents intermédiaires ; (iii) Organisation de la journée de partage des informations statistiques ; (iv) Un partenariat de la DGPEP avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) pour produire des données statistiques sur les enfants vivant avec handicap (EVH). Ce soutien à la DGPEP sera une continuation de l'appui de l'UNICEF dans ce domaine et qui a couvert les années 2014 et 2015, suivi par l'appui de l'Union Européenne à travers le PRePEEC entre 2016 et 2017. Il est anticipé qu'un autre partenaire dans le cadre du PTSE prendrait la relève en 2021. Cependant pour assurer la pérennité de la production et de l'analyse des statistiques, le GLPE et le Ministère se sont mis d'accord sur des réformes politiques consistant à produire et faire valider par les acteurs principaux de l'éducation une politique sur le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) de l'école au niveau central. Dans ce cadre le gouvernement prévoit de créer une ligne budgétaire spécifique dédiée à la collecte et production des statistiques en 2019. Cette ligne commencera à être alimentée en 2020.

16.2.28 Pour l'exploitation des données statistiques au niveau des écoles et CIPR et l'élaboration des tableaux de bord, il est prévu un appui au CIPR par un expert local.

Financement

16.2.29 Le projet va financer :

(a) Un consultant national- 3 h/m¹⁴ pour : (i) L'élaboration des guides d'exploitation des statistiques au niveau de l'école et du CIPR et du Commissariat ; (ii) Des guides de préparation de tableaux de bord au niveau école et CIPR ; (iii) Des guides de formation des CE, IP/CP des CIPR et cadres techniques du Commissariat concerné par les projets d'école ; (iv) Des modèles d'élaboration des différents rapports - Ecole, CIPR, Commissariat.

(b) Des ateliers de formation et de partage. Il est prévu : (i) des ateliers locaux¹⁵ pour la formation des CE et des ateliers insulaires pour la formation des cadres des CIPR et Commissariat¹⁶ ; (ii) des Ateliers locaux de partage de résultats avec les communautés ; (iii) des ateliers insulaires¹⁷ de partage et de dissémination des résultats avec les CIPR et les Commissariat.

¹⁴ CU DEU 3700.

¹⁵ CU DEU 15 par participant et par jour comprenant déplacement local, rafraichissement et documentation.

¹⁶ CU DEU 34 par personne et par jour incluant déplacement, déjeuner rafraichissement et documentation.

¹⁷ CU DEU 34 par personne et par jour incluant déplacement, déjeuner rafraichissement et documentation.

(c) L'amélioration de la disponibilité des données statistiques au niveau du MEN¹⁸: (i) Collecte, saisie, impression, dissémination des statistiques¹⁹; (ii) Production de documents intermédiaires²⁰; (iii) Organisation de la journée de partage des informations statistiques²¹.

Sous-composante 3 : Amélioration de la gestion (DEU 157.507)

Contexte

16.2.30 Les différents diagnostics institutionnels (RESEN en 2012 ; PRePEEC en 2016 ; Bref état des lieux de la performance du système éducatif comorien 2017 et le PTSE) du secteur montrent des faiblesses marquées dans les fonctions de planification, de Gestion des ressources humaines et financières, du patrimoine immobilier et mobilier, du matériel didactique. Pour minorer ces contraintes des appuis sont en cours ou envisagés par certains PTFs.

16.2.31 L'Union Européenne²² à travers le projet PRePEEC appuie les capacités institutionnelles de pilotage et de gestion de l'éducation : (i) Appui institutionnel à la mise en place de structures transversales d'inspection, de coordination-suivi : organisation d'ateliers de définition des modes opérationnels de structuration et de mise en place des dispositifs de coordination et de circulation de l'information ; (ii) Organisation d'ateliers de formation à la conception et à l'utilisation des instruments de management ; (iii) Élaboration d'un référentiel de politique nationale de la gestion participative des Ressources Humaines (RH) ; (iv) Organisation d'ateliers de formation des agents et des services en charge des RH et des partenaires ; (v) Actualisation-validation et publication des textes et dispositifs de gestion des plans de carrière dans une perspective participative ; (v) Formation des responsables de services de GRH des îles et du MEN ; (vi) Définition d'une politique nationale de Gestion des Ressources Humaines pour l'ensemble du secteur et les instruments de sa mise en œuvre ; (vii) Réhabilitation des locaux du MEN, des CEIA et de l'inspectorat.

¹⁸ Les différents couts sont inspirés de l'expérience de l'UNICEF et sont arrondis.

¹⁹ DEU 25900.

²⁰ DEU 18900.

²¹ DEU 6500.

²²Document PRePEEC.

16.2.32 L'Agence Française²³ de Développement pourrait contribuer (sous réserve d'un accord avec le gouvernement) à appuyer la DRH du MEN, les DHR des CEIA en coordination avec les ministères concernés dans les domaines suivants : (i) L'optimisation de l'allocation des enseignants sur la base d'un diagnostic ; (ii) La définition de critères transparents pour l'affectation et le redéploiement des enseignants ; (iii) La mise en place d'une base de données du personnel enseignant sur le volet formation ; (iv) Le développement et l'appui à la mise en œuvre d'outils de gestion administrative et financières au niveau des CEIA.

Objectif

16.2.33 Le Projet vise à améliorer la gestion comptable au niveau des DAF et la gestion des Programmes.

Description

16.2.34 (a) Appui à l'amélioration de la gestion comptable. Le Projet se concentre sur les DAF du MEN et des trois Commissariats en anticipation de la gestion du PTSE ; (b) Suivi des Programmes. Il s'agit de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PTSE et du Projet GPE.

Mise en œuvre

16.2.35 a) Comptabilité. La DAF sera responsable du volet gestion comptable et la DGPEP du volet PTSE et du Projet GPE. L'UNICEF en tant qu'Agent Partenaire apportera les appuis techniques nécessaires et aidera à une bonne coordination des activités. A cet effet le projet GPE va appuyer l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion financière et comptable et la mise en œuvre et la tenue d'un système comptable informatisé. Le processus de mise en place du système comptable nécessitera une prise de connaissance des entités concernées, l'organisation comptable, de même que l'ensemble des procédures à mettre en place.

16.2.36 (b) Pilotage et suivi du PTSE et du Projet GPE. Ces activités seront mises en œuvre par le MEN. Etant donné que le PTSE est le cadre fédérateur des partenaires techniques et financiers (PTF) et touche l'ensemble des composantes du système éducatif, toutes les structures du Ministère et par conséquent toutes les institutions qui y sont rattachées sont concernées par le pilotage le suivi de la mise en œuvre du PTSE. Les groupes techniques par composante (Gouvernance, Qualité, Equité et Gestion)

²³ Aide-mémoire Mission AFD Novembre 2017.

constituent de fait la structure de pilotage du PTSE sous la direction du Secrétaire Général et du Directeur de cabinet et sous la haute autorité du Ministre.

16.2.37 Les taches sont distribuées comme suit :

Tableau 11 : Répartition des rôles pour le pilotage PTSE

| Responsables de structures | | Composantes | | |
|----------------------------|--|----------------------------|--------------|--------------|
| | | 1. Gouvernance et pilotage | 2. Qualité | 3. Equité |
| 1. | Directeur Général de la Politique et des Programmes d'Enseignement | X | X | Chef de file |
| 2. | Directeur Général de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues | X | X | X |
| 3. | Directeur Général de l'Enseignement Technique | X | X | X |
| 4. | Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche | X | X | X |
| 5. | Doyen de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) | X | Chef de file | X |
| 6. | Recteur du Ministère de l'Education Nationale | X | X | X |
| 7. | Directeur Général de la Planification de l'Education des Etudes et des Projets | Chef de file | X | X |
| 8. | Président de l'Université de l'Union des Comores | X | X | X |
| 9. | Directeur Général du Centre National de Documentation et de | | X | |

| Responsables de structures | | Composantes | | |
|----------------------------|---|----------------------------|------------|-----------|
| | | 1. Gouvernance et pilotage | 2. Qualité | 3. Equité |
| | Recherche Scientifique (CNDRS) | | | |
| 10. | Directeur Général de l'Office National des Examens et Concours (ONEC) | | X | X |
| 11. | Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAF) | X | | |
| 12. | Directeur des Ressources Humaines (DRH) | X | X | X |

16.2.38 Le Dispositif de pilotage fonctionnera en concertation avec les CEIA et le GLPE.

16.2.39 Une cellule d'appui technique du Dispositif de pilotage sera mise en place. Elle sera composée d'un Assistant au Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale chargé du suivi de la mise en œuvre du PTSE, du Chef du Service des Projets relevant de la Direction Générale de la Planification de l'Education des Etudes et des Projets et d'un personnel de soutien. Les modalités relatives au fonctionnement du Dispositif de suivi de la mise en œuvre du PTSE seront définies avec un début de mise en œuvre en 2018.

16.2.40 La coordination des projets et programmes sera le cadre unique de suivi d'exécution et d'évaluation des projets et programmes sur financement des PTFs. En entendant son opérationnalisation le suivi du projet GPE sera assuré par quatre points focaux dont un au niveau du MEN et un dans chaque île. Le point focal du Ministère en collaboration avec les points focaux des îles produira un rapport semestriel d'exécution du projet pour le Ministère et l'UNICEF qui se chargera de le partager avec le GLPE et le GPE.

16.2.41 La Direction de la planification en relation avec l'IGEN et la Coordination des projets et programmes organiseront les revues annuelles conjointes et la revue à mi-parcours en coordination avec l'agence de coordination. Elle préparera les rapports de ces revues en collaboration avec le GLPE et notamment l'Agence de Coordination. Les rapports

des revues sectorielles conjointes sont cruciaux pour les concertations et réajustements éventuels et devront contenir des présentations et des analyses techniques et financières de qualité. Ils devront être fournis aux participants au moins 3 semaines avant la tenue des réunions. Tous les rapports en direction du GPE seront préparés par l'UNICEF, y compris le rapport d'évaluation final du Projet GPE.

16.2.42 Des réunions mensuelles du GLPE seront organisées par l'Agence de Coordination pour discuter et se concerter régulièrement sur l'avancement de la mise en œuvre du PTSE et des recommandations des revues sectorielles annuelles. Un plan d'exécution trimestriel détaillé pour la première année d'exécution du projet GPE sera élaboré par le Ministère et l'UNICEF et présenté au le GLPE à travers l'Agence de Coordination avant la mise en vigueur du projet afin d'en faciliter le démarrage et le suivi. Le suivi physique et financier des réalisations du projet GPE seront assurés par l'UNICEF en tant qu'Agent Partenaire ayant démontré à travers projet GPE en cours sa capacité de suivi et de supervision. L'Agent Partenaire informera, le GLPE du niveau d'exécution du projet de chaque composante.

16.2.43 Pour une meilleure appropriation par le MEN des mécanismes de pilotage, de gestion (administrative, pédagogique, comptable) seront mises en place. La Direction de la planification et la structure de Coordination des Projets et Programmes, en concertation avec l'UNICEF, tiendra des réunions mensuelles, organisera des missions conjointes et produira les rapports y afférents trois jours au plus tard et les partagera avec le SG du MEN et le GLPE. L'UNICEF accompagnera la Direction de la planification et la DAF et facilitera un transfert de compétences au bénéfice des structures concernées. L'Agence de Coordination (Ambassade de France) jouera un rôle de facilitation pour une meilleure coordination des entités au niveaux central et déconcentré.

Financement

16.2.44 (a) Gestion comptable : (i) Consultant national, 20 jours²⁴, pour évaluer l'environnement comptable au niveau des DAF du MEN et des 3 Commissariats et pour développer le manuel de procédures ; (ii) Consultant international, 10 jours²⁵ pour évaluer les besoins en logiciels de gestion en garantissant son interface avec le logiciel SIMBA utilisé par le Ministère des Finances et du Budget et pour donner un appui à la mise en œuvre du système comptable. Le consultant viendrait de la société qui a développé le logiciel SIMBA.

16.2.45 (b) Pilotage et suivi du PTSE et du Projet GPE. (i) Organisation de revues annuelles conjointes²⁶ une la première année et une la dernière, et une à mi-parcours la deuxième année. Le financement va couvrir les frais de transports, l'hébergement, la nourriture, la

²⁴ CU DEU 142.

²⁵ CU DEU 800.

²⁶ Les couts sont inspirés de l'expérience de l'UNICEF. CU DEU 23.600 par revue.

location de salles et d'équipement, la production et l'impression de documents, etc. ; (ii) La conduite d'une évaluation standardisée au CP2 et CM1 (type PASEC). L'expérience menée en 2017 dans le cadre du Projet GPE en cours et qui avait concerné 150 écoles primaires sera reconduite à la fin du PTSE. Les compétences nationales ont été développées durant cet exercice. Cette évaluation sera conduite à partir de mai 2020 et comprendra aussi les 50 écoles pilotes et les 10 autres écoles témoins pour comparer les résultats des deux ; ainsi qu'avec ceux de l'évaluation de 2017 qui formera la baseline.²⁷ Les TdR de 2017 seront ainsi ajustés par l'IGEN et soumis au GLPE pour endossement et financement additionnel si nécessaire.

16.2.46 (c) Projet GPE. Le projet va soutenir le fonctionnement des points focaux du MEN et des îles en mobilier simple, équipement informatique, fournitures de bureau, consommables, etc. Il va aussi appuyer l'évaluation finale du projet GPE en recrutant un consultant national pour 40 jours.²⁸

16.2.47 L'IGEN et la DGPEP produiront un rapport accompagné d'un plan d'actions en vue des remédiations et corrections à opérer. Le financement va couvrir la conception et l'impression des outils (DEU 11.300) ; la collecte des données (DEU 6.000) ; la codification, l'analyse et la validation et dissémination des résultats (DEU 8.891) ; une évaluation finale du PTSE (assistance technique de 20 jours).

Composante II. Qualité (DEU 526.921- 22,9%)

16.2.48 Les limites des intrants éducatifs ont un effet négatif sur les apprentissages des élèves avec comme conséquence des taux élevés de redoublements ou d'abandons. La réduction du niveau de redoublement doit nécessairement s'accompagner d'une amélioration des conditions d'apprentissage des élèves (dotation en matériels pédagogiques et en manuels scolaires) et du niveau de formation professionnelle des enseignants, deux caractéristiques dont les analyses ont par ailleurs ressorti l'influence positive qu'elles exercent sur les acquis des élèves. En particulier, il est important de s'assurer que chaque élève du primaire dispose d'un kit pédagogique composé de manuels scolaires essentiels (lecture, calcul, sciences) et que chaque enseignant soit non seulement professionnellement bien formé, mais également dispose de guides pédagogiques appropriés²⁹. Il y a un manque de manuels : dans 24,6% des écoles primaires, aucun élève ne possède de manuel de français, pour les manuels de mathématiques et

²⁷ Les 150 écoles qui ont participé aux tests standardisés ont été sélectionné de façon arbitraire. S'il s'avère que la présence d'écoles de pilotage qui seront sélectionnés pour ce projet est insuffisante dans l'échantillon des 150 écoles, une réplique des tests standardisés dans les écoles sélectionnées pour ce projet qui ne sont pas dans l'échantillon peut être envisagé.

²⁸ CU DEU800.

²⁹ Le système éducatif comorien : un bref état des lieux de la performance et du fonctionnement.

d'éveil, les pourcentages sont respectivement de 31,2 et 34,2%. Cette composante comprend deux sous-composantes.

Sous-composante 1 : Renforcement des soutiens pédagogiques. (DEU 329.640)

Contexte

16.2.49 Le MEN bénéficie de différents appuis en cours ou envisagés pour la formation des enseignants et de l'encadrement pédagogique :

16.2.50 L'IFADEM - Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maitres-accompagne la formation continuée des enseignants du primaire avec un budget de 1,49 millions d'Euros (DEU 1,66 millions). Le projet mis en œuvre par l'IGEN s'articule autour de la maîtrise du français, langue d'enseignement, et des compétences pédagogiques et didactiques dans les domaines suivants : (i) Les disciplines enseignées à l'école ; (ii) Les situations d'apprentissage ; (iii) La conduite de classe et la prise en compte de la diversité des élèves ; (iv) L'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle ; (v) Les méthodes d'enseignement (en/du français dans le respect des langues nationales, des sciences, de la citoyenneté, etc.) à la faveur de pratiques innovantes et de nouveaux outils didactiques; (vi) Formation continue des IP et CP ; (vii) Appui aux acteurs nationaux impliqués dans la définition des stratégies nationales de formation continue des enseignants du primaire.

16.2.51 Dans le cadre du Projet IFADEM, l'IGEN est en train de développer un module de base sur le métier de l'enseignant. Le projet va aussi réhabiliter ou construire des salles de formation des CIPR qui seront équipées d'ordinateurs, de panneaux solaires, d'ouvrages de références (programmes, dictionnaires, manuels de grammaire). Les salles seront mises en réseau.

Tableau 12 : Principales Activités programmées dans le cadre du Projet IFADEM

| Période | Activité | Acteurs | Coût Estimatif € | Coût Unitaire € |
|-------------------------------|--|---|---------------------|--------------------|
| Juin à décembre 2017 (6 mois) | Conception de 4 livrets | 1 expert international, 2 experts locaux, 14 concepteurs de livrets. Ces acteurs ont eu à travailler dans d'autres | 72.400 | 18.100 |
| | 1-Déontologie et éthique de la profession | | | |
| | 2-Français oral, compréhension, production | | | |

| Période | Activité | Acteurs | Coût Estimatif € | Coût Unitaire € |
|------------------------|--|---|------------------|-----------------|
| | 3-Français écrit, compréhension, production 4-Mathématiques | activités similaires (manuels du primaire, guide) | | |
| Janvier - février 2018 | Impression des livrets (18.000 livrets) | Graphica (Imprimeur local) | 60.000 | 3,33 |
| Janvier 2018 (5 jours) | Formation des tuteurs (inspecteurs et conseillers pédagogiques), Duplication des outils, frais de déplacement, pauses café et déjeuner. | 100 encadreur pédagogiques et formateurs de formateurs | 7.500 | 75 |
| Février à juin 2018 | Formation des enseignants et encadrement par les tuteurs. Chaque tuteur aura en charge 50 enseignants, 20 heures (8 regroupements) en présentiel CIPR, 4 heures au sein de l'établissement et 76 heures en autoformation | 4.300 enseignants du public et du privé, tuteurs, superviseur, comités de l'île | 269.400 | 62,65 |
| 8 septembre 2018 | Evaluation des enseignants | 4.300 enseignants du public et du privé, tuteurs, superviseur, comités de l'île | 29.800 | 6,93 |

16.2.52 L'Union Européenne, à travers le Projet PRePEEC appuie (i) la création de structures d'appui institutionnel aux 3 sites, un par île, de l'Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Education (IFERE), et la mise en place de trois Centres de Documentation Pédagogique dans chaque site de l'IFERE ; (ii) la Consolidation de la Formation pédagogique des enseignants ; (iii) la formation continue des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des chefs d'établissement aux méthodologies de la formation-encadrement à partir d'études de besoins ;(iv) mise en place de dispositifs d'encadrement de proximité pour l'accompagnement pédagogique des enseignants (tutorat, équipe pédagogique).

16.2.53 L'Agence Française de Développement, (sous réserve de validation par le Gouvernement) envisage d'améliorer la performance des établissements et l'encadrement de proximité à travers trois leviers : une meilleure gestion de l'établissement, l'accompagnement des enseignants et l'amélioration de l'environnement scolaire. Il s'agira de (i) normaliser les conditions de travail dans les écoles primaires pour plus de qualité et d'équité ; (ii) améliorer la gestion pédagogique et quotidienne des écoles suivant les normes établies ; (iii) renforcer les capacités des enseignants, formation sur l'utilisation des nouveaux manuels, formation dans la gestion des grands groupes, des classes multigrades, en discipline positive, formation en pédagogie générale³⁰; formation en français après diagnostic ; (iv) mettre en place un dispositif de suivi rapproché des apprentissages.

Objectif

16.2.54 Cette sous-composante cherche à développer la capacité de 4.300 enseignants du primaire en éveil et évaluation en complément des formations envisagées par l'IFADEM y compris l'encadrement pédagogique sur la base du modèle IFADEM.

Description

16.2.55 Cette sous-composante est conçue pour agir en complémentarité des activités de soutien pédagogique en cours ou envisagées par différents PTFs. En conséquence sa portée sera limitée au nécessaire. La sous-composante repose essentiellement sur l'amélioration de l'encadrement pédagogique et l'amélioration des capacités des enseignants à travers des formations continues en complémentarité des actions des autres PTFs.

Mise en œuvre

16.2.56 Cette sous-composante sera coordonnée par l'IGEN en utilisant le modèle IFADEM. Le projet a choisi de faire assurer les formations continues des enseignants dans les CIPR tenant en compte les investissements prévus par l'IFADEM dans ces centres. Le projet GPE se focalise sur la formation continue des 4.300 enseignants du public et du privé sur l'utilisation des livrets d'éveil et d'évaluation des enseignants³¹ (Voir sous-composante Manuels). Ces formations seront de 5 heures par enseignant et par thématiques, 2 regroupements en présentiel dans les CIPR ; 4 heures au sein de l'école à travers les visites de classes des IP et CP, et 50 heures en autoformation sur la base des instructions et travaux donnés à la fin de chaque formation dans les CIPR. Il est aussi prévu l'évaluation de performance des 4.300 enseignants du public et du privé, tuteurs,

³⁰ Plan leçons, évaluation de la progression de l'élève, pédagogie différenciée et pédagogie de l'erreur.

³¹ CU DEU 15 par jour et par personne.

superviseur, comités de l'île. Cette évaluation se fera lors des visites de classes. Chaque tuteur aura la responsabilité de l'encadrement ou d'évaluation d'environ 50 enseignants.

16.2.57 A la fin de la session de formation chaque enseignant recevra à travers son école un kit d'enseignant composé de 1 registre d'appel, 1 journal de classe, 1 cahier de préparation, 31 boîtes de craie blanche, 3 boîtes de crayon couleur, 2 stylos bleus, 2 stylos rouges, 2 stylos verts, 1 matériel collectif de géométrie. Tous les kits seront commandés auprès du centre d'achat UNICEF de Copenhague avant la mise en vigueur du projet GPE pour être disponible dès la première année du projet.

Financement

16.2.58 Le financement du projet va soutenir : (a) La formation des enseignants dans l'utilisation des livrets d'éveil et d'évaluation³²; (b) L'acquisition des kits enseignant³³ ; (c) L'exploitation de l'évaluation des enseignants³⁴.

Sous-composante 2 : Améliorer la disponibilité du matériel didactique (DEU 197.281)

Contexte

16.2.59 Plusieurs PTFs se sont déjà positionnés pour améliorer la disponibilité des manuels à l'école primaire. Tous les manuels ont été conçus par une équipe du Ministère coordonnée par l'IGEN et la DGPPE avec un appui d'un Bureau d'études International sur financement du projet GPE en cours. Les manuels sont en harmonie avec la réforme curriculaire sur l'Approche Par les Compétences (APC).

16.2.60 Le Projet GPE en cours a permis la fourniture de 130.000 manuels d'éveils pour toutes les classes du primaire.

16.2.61 Le nouveau Projet Dubaï Cares envisage de fournir des outils pédagogiques pour l'éducation préscolaire, 116.000 manuels de français et mathématiques et 3.450 guides du maître pour les classes de CP du primaire.

³² CU DEU 15 par personne et par jour.

³³ CU DEU 46 par kit.

³⁴ Couvrir l'exploitation des résultats par un consultant national TTC.

16.2.62 L'Union Européenne prévoit : (i) L'actualisation et la démultiplication des supports pédagogiques, dans le cadre de l'APC ; (ii) L'acquisition de documents de référence, pour les besoins de l'élaboration des supports pédagogiques et didactiques du primaire ; (iii) La mise en place d'un dispositif de production et de diffusion de supports et moyens pédagogiques et didactiques pour l'élémentaire pour les disciplines de base.

16.2.63 Le Ministère est en train de développer une politique du livre et les activités prévues sous cette composante seront alignées avec cette nouvelle politique.

Objectif

16.2.64 Cette sous-composante vise à fournir un manuel par élève dans les disciplines fondamentales ; afin d'améliorer la qualité des apprentissages. Cette sous-composante pourra bénéficier de l'encadrement de la future structure de pilotage de la politique nationale des manuels et des documents pédagogiques qui est en train d'être développée.

Description

16.2.65 La sous-composante s'inscrit dans la continuité du Projet GPE en cours et repose sur l'impression et la distribution de nouveaux manuels de français et mathématiques jusqu' aux écoles. Ces manuels contextualisés élaborés sur les fonds de la première allocation GPE à l'Union des Comores qui a appuyé la mise en œuvre du Plan Intérimaire 2014-2017 sont en cohérence avec le nouveau curriculum basé sur l'approche par les compétences. Le projet va fournir au total 195.737 livres élèves et guides du maitre et livrets.

Mise en œuvre

16.2.66 Les manuels et guides seront achetés sur la base d'un appel d'offre suivant les procédures de l'UNICEF. Les droits d'auteur des manuels et des guides appartiennent au Ministère de l'Education. L'UNICEF veillera à ce que le colisage de l'ensemble des livres et guides se fasse par école et que le transport jusqu'à destination soit confié aux imprimeurs, qui incluront ces coûts dans leurs offres. Les CEs recevront avant livraison la liste et les quantités de manuels et de guides qui seront livrés. L'UNICEF transmettra une copie de cette liste aux CEIA et CIPR. Dans un souci de transparence et de partage d'information les écoles afficheront les quantités reçues, ainsi que les modalités d'emprunt des manuels. Cette démarche permettra de mitiger le risque d'application de la part des écoles de frais d'achat pour les manuels aux familles des élèves.

16.2.67 La DGPEP en collaboration avec la DGPPE remettra la liste des écoles concernées à l'UNICEF au plus tard trois semaines après que la requête de financement soit soumise officiellement au GPE. Ainsi, dès réception de la liste des écoles l'UNICEF lancera en collaboration avec le Ministère l'appel d'offre et suivra tout le processus de passation de marché avec une clause indiquant que la signature des contrats n'interviendra seulement et uniquement qu'après que le projet GPE soit mis en vigueur. Ainsi, les manuels pourront être disponibles dans les écoles au plus tard la deuxième année du Projet. Les CE auront la responsabilité de la gestion des manuels et des guides. Les IP et CP établiront systématiquement dans leurs rapports de visite de classes, la situation des manuels et guides, et leur utilisation, et les partager avec les CEIA ou les communes selon le contexte de chaque île.

Financement

16.2.68 Tous ces manuels seront financés sur la base des coûts unitaires expérimentés par l'UNICEF : (i) manuels élèves rendus écoles³⁵ ; (ii) Guide du maître et livrets d'évaluation rendus écoles³⁶.

Composante III. Equité (DEU 435.155 - 18,9%)

16.2.69 L'objectif du PTSE au niveau du primaire est de scolariser tous les enfants de 6 ans en première année pour tendre vers l'objectif de l'accès universel en CM2. Pour aider à y parvenir des activités d'inclusion seront nécessaires par la prise en compte des enfants (particulièrement les filles) issus des milieux modestes qui aujourd'hui n'accèdent pas à l'école ou qui n'y restent pas - que ça soit pour des raisons d'accessibilité de l'école ou pour d'autres raisons ; et par l'accès des enfants vivant avec un handicap. La Composante comporte deux sous-composantes consacrées respectivement (i) au renforcement de l'équité et de l'égalité des sexes, et (ii) à l'amélioration de l'inclusion.

Sous-Composante 1. Renforcement de l'équité et de l'égalité des sexes (DEU 249.205)

Contexte

16.2.70 L'ONG MAEECHA dans la région de Nyumakele de l'île d'Anjouan, en partenariat avec la CIPR et sur la base d'une convention, a mis en place des approches de mobilisation et de remédiation qui ont produit des résultats satisfaisants en 2017 : (i) augmentation des effectifs scolaires d'environ 8% de 11.935 en 2010 à 12.981 élèves en 2017 ; (ii) amélioration de la proportion des filles scolarisées de 46% en 2010 à 48% en 2017 ; (iii) augmentation du taux d'admission entre les classes de 50% en 2010 à 64% en 2017 ; (v) amélioration du taux de réussite à l'examen d'entrée en 6^{ème} qui a atteint 73% en 2016;

³⁵ CU DEU 2.

³⁶ CU DEU 4.

(vi) un taux de réussite de 95% des enseignants du Nyumakele aux examens professionnels.

16.2.71 Il est donc important de consolider ces acquis et expériences en utilisant le même modèle à l'échelle d'une île comme Mohéli. L'île de Mohéli est la plus petite de l'Union des Comores. Elle compte 7% de la population totale en 2017 (soit 55.404 personnes), 7.392 élèves au primaire dans le public, 22 écoles primaires publiques ; 3 CIPR dont 1 IP et 3 CP du primaire, 276 enseignants.

16.2.72 L'île enregistre un taux de redoublement de 19% dans le public comparativement à la moyenne nationale de 17% ; des résultats aux examens du primaire sont de 52% comparativement à 58% au niveau national.

16.2.73 En outre Mohéli accueille des familles des autres îles qui s'installent pour des activités économiques (pêche, agriculture, commerce informel, etc.) occasionnant une pression sur le système éducatif.

16.2.74 Selon les résultats des enquêtes sur la pauvreté et la consommation des ménages de 2004 et 2014, la pauvreté a diminué, passant de 44,9% à 34,3% entre 2004 et 2014 aux Comores. Par contre sur l'île de Mohéli, il a été constaté une légère hausse du taux de pauvreté tandis qu'elle a baissé dans les autres îles.³⁷

Objectif

16.2.75 Cette sous-composante vise principalement la normalisation de l'âge d'entrée à l'école des filles et des garçons et l'amélioration de leur rétention. Si la mise à l'échelle dans l'île de Mohéli s'avère aussi concluante, l'expérience pourrait être répliquée dans toutes les îles sur budget national et/ou avec les PTFs.

Description

16.2.76 Cette sous-composante est fondée sur deux piliers majeurs qui sont de renforcer l'équité et l'égalité des sexes. Pour ce faire, il est envisagé de :

(a) Réduire les entrées tardives, grâce à une sensibilisation des CE, communautés, municipalités et Commissariats sur l'intérêt des inscriptions à l'âge requis et sur les méfaits des entrées tardives à l'école.

(b) Stimuler la demande d'éducation, à travers la sensibilisation des différents acteurs et la mise en place de mesures d'accompagnements.

(c) Améliorer la rétention par des mesures d'accompagnement spécifiques.

³⁷ Analyse de la situation des enfants et des femmes aux Comores, 2017.

Mise en œuvre

16.2.77 Cette sous-composante sera coordonnée par L'IGEN de l'île et mise en œuvre par les trois CIPR de l'île. L'accompagnement technique est confié à l'ONG MAEECHA dans une perspective de développement de capacité, de transfert de compétences, de systèmes, d'outils en vue d'une appropriation et domestication du modèle au niveau de Mohéli. A cet effet, un accord de gestion déléguée pour la sous-composante sera signé entre l'UNICEF et l'ONG. A la suite de cette gestion déléguée, une convention de partenariat et d'appui technique sur le modèle de Nyumakele sera signée entre le Commissariat, l'IGEN et l'ONG. Le projet de convention de partenariat sera soumis à l'avis préalable de l'UNICEF. Cette convention définira les rôles et responsabilités des différentes parties sur les questions techniques, de gestion financière et comptable, de l'obligation de rendre compte, des résultats attendus à la fin du projet GPE et de la contribution probable de l'ONG. Il sera annexé à la convention de partenariat un cahier des charges couvrant tous les acteurs et structures concernés : CE, communautés, CIPR, Commissariat. Les conventions et accords ci-dessus mentionnés seront préparés et signés avant Avril 2018 pour permettre un démarrage effectif sur le terrain.

16.2.78 La réduction des entrées tardives et la déscolarisation repose sur des activités de communication et de sensibilisation dont les outils (y compris des supports de vulgarisation) seront développés ou adaptés par l'ONG. Elle assurera, avec les CIPR, le renforcement des capacités des CE à l'utilisation des outils de sensibilisation et de communication.

16.2.79 Les CIPR, avec l'appui de l'ONG, sensibiliseront les directeurs d'école et les CE sur les questions de demandes de scolarisation. L'IGEN élaborera, avec l'ONG, des directives qui seront signées par le Commissariat en ce qui concerne la sensibilisation des familles à la situation des enfants en dehors de l'école, l'identification des freins de scolarisation au niveau de l'aire de recrutement de l'école, les appuis spécifiques et adaptés aux besoins des enfants concernés.

16.2.80 La stratégie développée dans ce cadre s'appuie sur les directeurs d'écoles qui devront identifier pour leurs zones de recrutement, les freins à la scolarisation et, en concertation avec les CE, identifier les moyens à mettre en œuvre pour que les enfants accèdent à l'école et/ou poursuivent leur scolarité jusqu'à terme. Des subventions sous forme de kits scolaires pourront être accordées.

16.2.81 Il sera remis à travers les écoles et sous la supervision de l'IGEN chaque année à 2500 élèves des CP des kits scolaires composés de : 1 ardoise, 1 boîte de crayons papier, 1 cahier grand format 2 cahiers petits formats, 2 stylos bleus, 2 stylos rouges, 1 gomme, 1 taille crayon. Le même dispositif sera appliqué pour l'octroi de kits sanitaires annuels à environ 800 filles de CM. Ces kits seront achetés par l'UNICEF. Les conditions et procédures décrites sous la composante « Manuels scolaires » seront appliquées ici.

16.2.82 Chaque directeur d'école veillera à établir mensuellement les statistiques de présence des élèves et des maîtres et les corrélera avec les résultats des contrôles continus trimestriels conduits par les enseignants. Ces résultats seront présentés aux CE, aux CIPR et à l'IGEN, afin de détecter très tôt les élèves dont la performance indiquerait un risque de redoublement ou de décrochage potentiel. Les CE au cours de leurs réunions périodiques avec l'appui des directeurs d'école définiront et mettront en œuvre les mesures de remédiations et d'accompagnement, y compris pour la réduction des redoublements et des abandons. Avec l'appui technique de l'ONG, l'IGEN en consultation avec le Commissariat aidera à la constitution de CE (là où ils n'existent pas) à leur dynamisation et opérationnalisation. Ceci pourrait permettre de mettre en place au niveau de Mohéli sur le modèle de Nyumakele, une Fédération des Conseils d'Ecoles (FCE) en tant qu'Association de droit comorien conformément à la loi n°86 006/PR du 30 septembre 1986, relative au contrat des associations. Elle devra être enregistrée officiellement au niveau du Commissariat. Le FCE aura pour missions de : (i) Défendre les intérêts collectifs et individuels de conseils d'école ; (ii) Promouvoir le développement des conseils d'école ; Diversifier les activités (projets) des conseils d'école ; (iii) Activer et contribuer à la réalisation des projets ; (iv) Encourager le dialogue entre les conseils d'école ; (v) Sauvegarder les valeurs éducatives et encourager la scolarisation des enfants.

Financement

16.2.83 Les recettes enregistrées à travers les cotisations, les subventions, les jardins scolaires, les manifestations culturelles et autres, au niveau des CE, permettraient de réaliser de projets d'école, mais également de participer au fonctionnement de l'école.

16.2.84 Le projet appuiera la réduction des entrées tardives et la déscolarisation : (i) Des outils de communication et de sensibilisation des leaders communautaires ; (ii) La

formation des leaders communautaires l'utilisation des outils ; (iii) Des campagnes de sensibilisation et de mobilisation des populations³⁸. Ces trois domaines seront en gestion déléguée à l'ONG.

16.2.85 Des kits scolaires pour les élèves de CP³⁹ pendant 3 années scolaires et des kits sanitaires pour les filles classes CM pendant 3 ans et pour 12 mois par an⁴⁰ seront achetés par l'UNICEF et acheminés directement dans les écoles.

16.2.86 Une enquête indépendante sera conduite par un consultant national (20 h/j)⁴¹. La première année pour établir la situation de référence. La deuxième année pour mettre en place un dispositif de recueil et d'examen des insatisfactions. La troisième année pour évaluer les résultats de la sous-composante particulièrement la mobilisation sociale et le soutien à la demande. Les projets d'école seront aussi évalués ainsi que l'effet combiné de l'intervention à Mohéli et des projets d'école dans les écoles de Mohéli.⁴²

16.2.87 L'ONG bénéficiera d'un contrat de prestation de services équivalent à 12h/m⁴³ par an, comprenant, entre autres, la rémunération de ses spécialistes, les forfaits pour déplacement, la conception des documents et leur production, les actions de formation, le suivi /évaluation. Il est anticipé que l'ONG prendra en charge un certain nombre de dépenses qui seraient à sa portée. Elle le consignera dans ses rapports, les contributions des communautés, aussi bien que celles de la diaspora si elles se manifestent.

Sous-composante 2. Amélioration de l'Inclusion (DEU 185.950)

16.2.88 L'un des principaux éléments transversaux, dans le cadre de la politique du gouvernement en éducation est la prise en compte à tous les niveaux d'enseignement l'éducation inclusive.

Contexte

16.2.89 Cette sous-composante qui vise l'inclusion des enfants vivant avec un handicap, est dans la continuité du projet GPE en cours d'achèvement. Sur les 120.381 élèves inscrits au primaire pour l'année scolaire 2014-2015, 727 étaient des EVH, dont 322 filles. Selon les données statistiques 2016 - 2017 du Ministère de l'éducation nationale, le nombre est passé à 1286 élèves EVH dont 760 garçons et 526 filles répertoriés par écoles et par classe. Les handicaps recensés comme étant les plus dominants sont la déficience visuelle, la déficience auditive, la déficience physique et la multi-déficience. Une étude de 2015 estime le nombre d'EVH ayant atteint un niveau primaire à 41,5%

³⁸ CU DEU 25 par personne et par jour incluant les documents, le déplacement et rafraichissement et les interventions des formations.

³⁹ CU DEU 8 par élève pendant 9 mois.

⁴⁰ CU DEU15 par mois et par fille et pendant 12 mois/an.

⁴¹ CU DEU 142.

⁴² CU DEU 3,700 (1h/m).

⁴³ CU DEU 3,700.

contre 26,7% pour un niveau secondaire et seulement 2,9% un niveau post secondaire. L'Union des Comores vise un système éducatif inclusif pour rattraper le retard considérable qu'elle accuse en matière de scolarisation des EVH. Cette volonté politique initiée pour concrétiser le cadre législatif et institutionnel de l'État s'est traduite par une campagne de sensibilisation menée par le MEN et ses différents partenaires, afin d'inciter les familles ayant des enfants porteurs de handicap à les scolariser par l'élaboration d'une stratégie de scolarisation de base inclusive des enfants vivant avec handicap et de son plan d'action.

16.2.90 Le projet GPE en cours a permis au pays de commencer à considérer les enfants en situation de handicap comme un groupe à part entière, détenteurs de droits, au même titre que les autres enfants, et qui méritent les mêmes égards que tous les autres enfants.

16.2.91 Grâce à ce programme, l'Union des Comores a pu mener des actions de sensibilisation auprès des familles, et de la population en général, sur l'importance de la scolarisation de ces enfants. Elle dispose de données relatives à la scolarisation des enfants vivant avec handicap collectées à travers des enquêtes des ménages partielles réalisées entre 2014 et 2015 et à travers l'introduction d'indicateurs spécifiques dans le questionnaire de collecte des données statistiques scolaires du MEN. Cela a permis d'avoir une idée sur le nombre et les caractéristiques des enfants en situation de handicap auquel le système doit faire face. Près de 50 encadreurs pédagogiques ont bénéficié de sessions d'orientation sur la prise en charge des enfants vivant avec handicap afin d'accompagner les enseignants ainsi 25 personnel du domaine médical.

16.2.92 L'étude qualitative régionale à laquelle l'Union des Comores a participé et les réflexions menées sur la thématique notamment le séminaire de novembre 2016 ont mis en exergue les manquements auxquels le pays doit répondre, mais également quelques initiatives déployées sur le terrain pour faciliter l'apprentissage des enfants vivant avec handicap déjà scolarisés dans le système. Sur la base de tout cela, une stratégie nationale de scolarisation des enfants vivant avec handicap 2017-2026 a été élaborée en mars 2017, suivi par le plan d'action de mise en œuvre de cette stratégie couvrant la même période réalisée en septembre 2017. Cette stratégie préconise notamment la mise en place d'une phase expérimentale de l'éducation inclusive dans 6 écoles pilotes. L'objectif de cette phase est d'identifier et implémenter un paquet minimum d'interventions pour la promotion de l'éducation inclusive avant d'être progressivement mis à échelle.

Objectif

16.2.93 Cette sous-composante vise à prendre en compte, à titre expérimental, les besoins de 240 enfants vivant avec un handicap dans trois écoles primaires retenues parmi les 6 qui doivent bénéficier de la phase expérimentale et en continuité des actions initiés dans le cadre du projet GPE en cours.

Description

16.2.94 Pour favoriser le développement des pratiques inclusives, il est prévu de : (i) Développer des outils simples pour tous les enseignants des 3 écoles ; afin de leur fournir un appui, pour rendre leurs classes plus inclusives et adaptées aux enfants ; ainsi qu'une liste de contrôle d'évaluation et des stratégies pour identifier et soutenir les enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage ; (ii) Ajuster les modalités et les programmes de la formation initiale et continue des enseignants ; (iii) Former les 3 directeurs d'écoles/enseignants et 3 IP sur la collecte de données sur le nombre et les caractéristiques des enfants en situation de handicap, mais également sur l'évaluation des besoins des élèves et autres stratégies pour éliminer les obstacles à l'apprentissage en milieu scolaire.

16.2.95 Pour assurer un environnement inclusif, il est prévu de : (i) Diffuser largement et assurer l'application des directives de construction concernant l'accessibilité aux écoles, notamment, pour tous les nouveaux bâtiments. ; (ii) Collaborer avec le Ministère de la Santé pour procéder à l'examen médical de tous les enfants à leur entrée à l'école pré-primaire et primaire dans les 3 écoles pour identifier suffisamment tôt les enfants en situation de handicap et intervenir rapidement.

16.2.96 Pour dispenser une éducation inclusive de qualité il est prévu de : (i) Mettre en place un système de soutien pédagogique aux profits des EVH ayant des déficiences auditives, visuelles légères ; (ii) Donner un appui direct aux élèves est également préconisé telles que l'appareillage aux enfants malentendants, malvoyants et physique.

16.2.97 Le Projet GPE en cours va commencer à mettre en œuvre le plan d'action qui prévoit d'accompagner les initiatives lancées au moins dans les six écoles retenues pour bénéficier de la phase expérimentale. Il va réaliser le diagnostic des enfants dépistés dans les 20 écoles identifiées qui accueillent le plus grand nombre d'enfants en situation de handicap soit 761 enfants, selon les données existantes. L'objectif est d'évaluer le nombre d'enfants nécessitant un appareillage et envisage l'appui d'un audioprothésiste pour un mois. Il va appuyer la première phase de la formation en braille et langue de signe, identifiées comme dominant, appuyer la mise en place d'une salle d'accueil et de ressources pour les élèves et les enseignants. Il va aussi initier le travail de réflexion auprès de l'institut de formation initiale pour l'élaboration d'une maquette de formation de personnel social, et enfin fournir un équipement minimum pour la salle d'accueil et de ressources.

16.2.98 Les trois écoles expérimentales soutenues seront reconnues comme des écoles pilotes qui pourront servir de référence aux autres. A l'issue de cette phase expérimentale et des leçons tirées, un plan de généralisation progressive de cette approche sera initié. Cette phase expérimentale est programmée pour commencer à la rentrée 2018-2019.

Mises-en Ouvre

16.2.99 Critères de choix des 3 écoles pilotes : Sur la base du plan d'action d'Education de base des enfants vivant avec Handicap 2017-2026 les critères ci-dessous sont reconduits. Ce plan d'action a été validé y compris les critères de sélection par le Gouvernement en Novembre 2017 : (i) Avoir des sites dans chaque île ; (ii) une école publique ; (iii) nombre d'enfants vivant avec handicap identifié dans le site ; (iv) répartition rural/urbain.

16.2.100 Sur la base de critères ci-dessus ont été retenus par le plan d'action du Gouvernement provisoirement les sites suivants : (i) Ngazidja : EPP Moroni Application et EPP Mboikou (ou Dijoni Itsahidi) ; (ii) Ajouan : Bambao Mtrouni et Page ; (iii) Mohéli : EPP Barakani et Fomboni.

16.2.101 Ces sites seront définitivement validés après une visite d'évaluation prévue en février 2018 par 3 équipes composées chacune du Commissariat de l'Education de l'île, d'un ingénieur génie civil et d'un psychologue sur financement du Projet GPE en cours. Le projet GPE interviendrait dans les sites urbains de EPP Moroni-Application ; Page ; et Fomboni. Les interventions, particulièrement en investissement en milieu rural risqueraient d'être hors de portée du financement limité du GPE. D'autres partenaires pourraient prendre en charge les sites des zones rurales.

16.2.102 La DGPPE en charge des enfants vivant avec handicap au MEN en relation avec l'UNICEF sera responsable de l'exécution de cette sous-composante.

Financement

16.2.103 Le Projet GPE proposé va appuyer l'équivalent de 240 élèves répartis dans trois écoles cibles et qui peuvent être dans plusieurs classes par (i) l'achat de 120 chaises⁴⁴ et tables adaptées⁴⁵ ; (ii) l'appareillage de 120 élèves maximum (lunettes⁴⁶ et ou appareil auditif⁴⁷); (iii) Formation en langage des signes; (v) la production d'une maquette de formation des personnels ; (vi) une enquête indépendante⁴⁸ dans les trois écoles sur les

⁴⁴ CU DEU 90.

⁴⁵ CU DEU 150.

⁴⁶ CU DEU 200.

⁴⁷ CU DEU 300.

⁴⁸ Consultant national 3h/m.

effets de l'intervention du projet en termes d'assiduité, de résultats scolaires des EVH, du changement comportemental des élèves, des enseignants et des parents.

Composante IV. Gestion du Projet (DEU 313.038 - 13,6%). Appui à l'Agent Partenaire

Contexte

16.2.104 Compte tenu des contraintes institutionnelles et fiduciaires, le MEN en accord avec le GLPE a décidé de déléguer la gestion du projet dans la continuité du projet GPE en cours d'achèvement.

Objectif

16.2.105 Cette sous-composante vise à anticiper sur les risques techniques et fiduciaires probables de mise en œuvre en associant étroitement le Ministère dans les actions majeures en vue d'un partage de compétences.

Description

16.2.106 L'appui à l'Agent Partenaire concerne principalement les frais de gestion qui sont essentiellement composés des frais encourus par l'UNICEF-Comores et qui couvrent entre autres, les ressources humaines (contribution à un staff international et à un assistant) pour la liaison et la coordination de la mise en œuvre du projet ainsi que pour l'administration et la logistique, les missions d'appui et de suivi; la logistique liée au projet y inclus le carburant pour les véhicules et le groupe électrogène pour trois ans, la maintenance et réparation des véhicules et groupes électrogènes, les fournitures de bureau et consommables informatiques, les frais d'approche pour les manuels, kits scolaires et meubles, et le renforcement de la connectivité internet du bureau.

Mises en œuvre

16. 2.107 Le Ministère de l'Education est le maître d'ouvrage et l'UNICEF-Comores est le maître d'ouvrage délégué. La mise en œuvre des activités se fera selon les procédures et règles de l'UNICEF.

16.2.108 Le Ministère de l'Education, à travers le groupe de pilotage politique et les Groupes Techniques des composantes du PTSE, et avec l'appui de l'UNICEF, sera responsable du suivi et évaluation des résultats des composantes du projet sur la base des indicateurs arrêtés qui seront renseignés annuellement. Les points focaux du projet GPE compileront semestriellement les données et les informations collectées et analysées par les CIPR auprès des CE et dans l'exécution de toutes les composantes conformément à leurs objectifs description et arrangements de mise en œuvre. Ces informations seront

transmises au Point Focal du GPE au MEN pour l'élaboration du rapport de progrès semestriel à être validé par le ministère et l'UNICEF.

16.2.109 Des missions conjointes et semestrielles de terrain de suivi du projet seront organisées avec les différentes sections de l'UNICEF et des PTFs qui interviennent dans l'enseignement primaire les acteurs de la mise en œuvre du projet sur le terrain ; afin d'identifier à temps les difficultés et proposer des mesures de remédiations.

16.2.110 Les structures des Ministères concernées par l'exécution du projet seront conviées par l'UNICEF à participer activement en vue d'un transfert de compétences aux étapes critiques d'élaboration des dossiers techniques du projet y compris les passations de marché et les méthodes de gestion et de suivi et d'évaluation de projets d'éducation.

16.2.111 Les dispositions d'allocation/de déboursement des fonds entre GPE, UNICEF et UNICEF-Comores sont les suivantes : Le GPE transférera en une seule fois la totalité des fonds sur le compte de l'UNICEF à New York au profit de UNICEF Comores qui va en assurer la gestion et l'utilisation. Une fois ces fonds reçus à New York, la DFAM (Division of Finance and Administrative Management) de l'UNICEF émet un code budgétaire personnalisé GPE (Grant) dans le système informatisé de gestion de l'UNICEF, donnant ainsi l'accès à la totalité de ces fonds au bureau UNICEF-Comores. Ce dernier aura accès virtuellement, grâce au système interne « VISION » aux fonds à travers un système de codage spécifique à la fois au Projet GPE et au Bureau UNICEF-Comores. Sur cette base UNICEF-Comores engage les dépenses et effectue les paiements. Ces ressources font l'objet de contrôle interne au sein de l'UNICEF - Comores qui produit un rapport mensuel. En outre, UNICEF New-York procède aussi à un audit sanctionné par un rapport. L'UNICEF a une division des audits internes et des investigations qui planifie les audits des bureaux pays en fonction des risques. Pour l'audit interne des partenaires comme le MEN, suivant les procédures HACT, l'audit est obligatoire dès qu'un montant de DEU 500.000 est transféré au partenaire au cours d'un cycle programmatique.⁴⁹

16.2. 112 Des visites de terrain périodiques. Deux types de visites sont effectuées : (i) Les visites programmatiques, pour collecter des informations relatives à l'évolution des programmes et/ou projets ; afin de s'assurer des progrès réalisés dans la mise en œuvre effective des activités prévues dans les plans d'action annuels ; (ii) Les spot-checks pour vérifier la cohérence de l'exécution financière avec les requêtes soumises.

⁴⁹ L'audit sera mis à la disposition de tous les PTFs.

Financement

16.2.113 Le projet appuiera les activités suivantes : (a) Contribution à la prise en charge d'un staff international niveau P3 pour trois ans - divisé en trois pour les trois années ; (b) Missions d'appui et de suivi évaluation du projet ; (c) Contribution aux Operations répartie sur les trois ans : (i) Appui logistique à la mise en œuvre du projet (carburant pour les véhicules et le groupe électrogène pour trois ans, maintenance et réparation des véhicules et groupes électrogènes pour trois ans, fournitures de bureau et consommables informatiques, frais d'approche pour les manuels, kits scolaires et meubles (transit et manutention portuaires) renforcement de la connectivité internet du bureau pour faciliter la communication avec les partenaires de la mise en œuvre du projet) ; (ii) Contribution au salaire de l'assistant administrative et logistique qui sera recruté pour appuyer la mise en œuvre des projets ; (d) contribution à l'audit.⁵⁰

⁵⁰ Contribution de DEU 20.000.